

LANDAISES

DANS L'OBJECTIF

Carole Garreau :
retour à l'essentiel

TECNOLOGIE

Les armagnacs
landais en compétition



JÉRÔME
BAYLAC-DOMENGETROY

Président de la communauté
de communes du Pays Morcenais

« DÉVELOPPER
LE TOURISME
ÉCO-RESPONSABLE »

STREET ART NOUVELLE FRESQUE À MONT-DE-MARSAN

Interpeller sur le cycle de l'eau et notre impact sur l'utilisation de cette ressource vitale : c'est l'objectif de la fresque de 70 m², signée Gilbert Petit (alias Gilbert Mazout), le long de la Maison de l'eau à Mont-de-Marsan. Une nouvelle œuvre de street art, à l'initiative des régies de l'eau et de l'assainissement, qui vient compléter la collection de la ville préfecture déjà composée de *Mercedes Marxist* de Jean Rooble, *Nature vivante* de David Selor, *La Handballeuse* de Julie Escaffre, *Le Marathonien* et *Les Yeux du rugby* de Marika Gysbers.



COUP DE BUZZ

ENTREPRISE CURE DE JOUENCE POUR LE iOTOBO DE SEPP JEUX

Fabriqueur de jeux et tableaux éducatifs magnétiques pour enfants, SEPP Jeux vient de lancer une nouvelle gamme de son iOTOBO. Créé en 2001 par l'entreprise seignossaise, ce jeu dérivé du Tangram, alliant construction et représentation graphique, s'est déjà écoulé à plus de 300 000 exemplaires, tandis que près de 20 000 enseignants utilisent ou ont utilisé la version adaptée au milieu scolaire. Nouveaux graphismes, nouvelles couleurs et création de nouveaux niveaux de jeux, le iOTOBO nouvelle formule entend encore plus stimuler la créativité des enfants à partir de trois ans.



RENDEZ-VOUS GOOGLE À LA CCI

Jeudi 2 novembre, les animateurs numériques de Google feront escale à la chambre de commerce et d'industrie des Landes, à Mont-de-Marsan, pour une journée consacrée au référencement et au marketing digital. De 9 h 30 à 15 h 30, ils proposeront trois conférences gratuites sur la manière de référencer un site internet, le fonctionnement des Google Ads et l'intelligence artificielle au service des TPE/PME.

Inscription sur
<https://my.weezevent.com/ateliers-numeriques-google-1>



SOMMAIRE

10 DANS L'OBJECTIF

Carole Garreau :
retour à l'essentiel

14 ACTU LANDES

Les armagnacs landais
en compétition

16 ACTU LANDES

Transmission d'entreprise
avec Cap Cession

18 ACTU RÉGION

Le bio en péril ?

20 ON EN PARLE

22 L'ŒIL DES EXPERTS

Les enchères immobilières
Une procédure à démystifier :
l'adjudication

25 FISCAL/SOCIAL

Agenda novembre



4

4 INTERVIEW

« Développer le tourisme
éco-responsable »

Jérôme Baylac-Domengetroy
Président de la communauté de
communes du Pays Morcenais



26 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 PAPILLES ÉMOI

L'armagnac en cocktails

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax
• Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DUCCOURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISON** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëlle **SANZ**, Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU** - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : IGS (Sainte-Colombe-en-Bruilhois) • Commission paritaire n° 0628 | 83288 • ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel papier + web : 50 € • Membre de RésoHebdoEco



**JÉRÔME
BAYLAC-DOMENGETROY**
Président de la communauté
de communes du Pays Morcenais

« DÉVELOPPER LE TOURISME ÉCO-RESPONSABLE »

Réserve nationale naturelle d'Arjuzanx, réduction de consommation foncière, Pacte fiscal, bus de services itinérant, redynamisation des bourgs, Repair'café... Jérôme Baylac-Domengetroy, président de la communauté de communes du Pays Morcenais, fait le tour des enjeux du territoire. Entretien.

Propos recueillis par Julie DUCOURAU

Les Annonces landaises :
Être seulement six dans une communauté de communes, n'est-ce pas trop peu pour développer des projets d'envergure ?

Jérôme Baylac-Domengetroy : À l'origine, nous étions neuf communes, mais quatre (Arjuzanx, Garrosse, Morcenx et Sindères) ont choisi de créer la commune nouvelle de Morcenx-la-Nouvelle. Nous sommes « petits », avec moins de 10 000 habitants au total, et cela peut en effet parfois poser des questions sur le seuil d'efficacité. Nous avons une grosse commune-centre qui pèse lourd dans la balance, Morcenx-la-Nouvelle, avec plus de la moitié de la population et la moitié du budget. Mais il n'a pas été question de regroupement avec d'autres communautés de communes comme ça a pu être le cas pour d'autres EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) landais. Toutes les fusions de communauté

de communes n'ont pas été faciles. Nous sommes dans un territoire intermédiaire géographiquement et nous fonctionnons bien comme cela pour l'instant, avec un vrai travail en équipe.

LAL : Quel premier bilan tirez-vous à mi-mandat ?

J. B.-D. : Nous avons créé une dynamique collective, avec l'envie de travailler ensemble en transparence. Cela s'est notamment concrétisé par le Pacte fiscal en 2020 qui a permis de dégager des marges de manœuvre afin de réussir à porter des projets d'investissement sur le territoire. Nous avons réussi à atteindre le million d'euros d'investissement, soit 100 euros par habitant, le seuil des collectivités de notre strate, alors que nous en étions loin en 2020. Nous avons finalisé en 2022 notre PLUi-H (plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat), un serpent de mer. Il a mis six ans à être éla-

boré, et là nous le remettons tout de suite en révision en raison des nouvelles attentes des communes et avec la question des réductions de consommation foncière qui bousculent les élus. Avec la Zéro artificialisation nette (ZAN), nous allons devoir diviser par deux notre consommation d'ici 2031, et être à zéro en 2050. À la fin de notre PLUi-H, nous avons prévu 170 hectares de consommation foncière (projet de développement, lotissements, etc.). En 2031, nous devons être à 90 hectares ! Chacun va devoir faire des sacrifices et il va falloir redéfinir les choses collectivement. Cette loi est certes une démarche vertueuse, mais les questions sont nombreuses et les délais courts. Hélène Cousseau, maire de Lesperon, qui porte la démarche travaille finement avec l'ensemble des élus pour trouver des réponses équilibrées.

Côté CIAS (centre intercommunal d'action sociale), nous avons par ailleurs doublé les dépenses sociales avec la subvention d'équilibre, de 250 000 euros au départ à bientôt 500 000 euros, alors que nous n'avons pas doublé la population. C'est plutôt une question de montée du coût des prises en charge, d'un meilleur service de maintien à domicile. Nous avons, comme tout le monde, des problèmes de recrutement, mais ici il n'y a pas d'absentéisme. Nous travaillons à une meilleure formation

○○○

des agents, - plus les agents sont formés, plus ils trouvent d'intérêt à leur travail du quotidien -, le tout dans un dialogue social constant. Notre expérimentation de prises de repas partagé est, par exemple, née d'une discussion avec des agents de terrain ayant imaginé le dispositif pour des bénéficiaires

qui, par isolement ou manque d'en- vie, n'avaient pas une alimentation suffisante. Partager ce moment du repas, de la confection à la table, est très bénéfique à la fois pour la personne âgée et pour l'agent qui voit que son accompagnement a beaucoup de sens.

Pour les jeunes, nous avons aussi mis en place la Coopérative jeu- nesse de service (CJS) qui, depuis trois ans, leur permet d'apprendre l'entrepreneuriat, en menant des projets où ils sont DRH, comptables, dirigeants, exécutants. Cette première sous l'axe de l'éco- nomie sociale et solidaire, a été étendue à d'autres territoires. Nous sommes fiers de l'avoir fait et de ne pas être exclusif en partageant l'idée !

LAL : Ici, France Services se déploie via un bus itinérant, pourquoi ?

J. B.-D. : Le bus France Services créé il y a deux ans avec un cofi- nancement entre l'État et la com- munauté de communes, remplit ses objectifs au-delà de ce qu'on



LE PAYS MORCENNAIS EN CHIFFRES

6 communes :
Arengosse, Lesperon,
Morcenx-la-Nouvelle,
Onesse-Laharie,
Ousse-Suzan,
Ygos-Saint-Saturnin

9 365 habitants

8 millions d'euros de
budget de fonctionnement
en 2022/2023

1 million d'euros
de budget d'investissement
en 2022/2023

26 agents à l'EPCI
et 64 au CIAS



© CC Pays morcenais

« Depuis trois ans, la Coopérative jeunesse de service (CJS) permet à des jeunes d'apprendre l'entrepreneuriat »

pouvait espérer. Plus de 19 personnes par jour y sont accueillies en moyenne dans tous les villages, il y a une vraie attente de la population pour s'informer sur les dossiers retraite, le paiement des impôts, l'inclusion numérique, etc. Nous avons choisi un dispositif itinérant avec ou sans rendez-vous. À chaque fois que l'on crée quelque chose, on imagine le déployer, à l'image de la médiathèque en quatre lieux, du ludobus itinérant et du formidable succès de son Festival du jeu présent partout, du réseau d'assistantes maternelles qui se déplacent dans toutes les communes pour pallier les problématiques de mobilité. On ne voulait pas que tout revienne toujours dans la commune-centre. C'est l'avantage de n'être que six, un territoire peu étendu, même s'il y a 40 km d'un bout à l'autre. L'organisation est facilitée, c'est aussi un atout. Notre volonté est de faire des politiques communautaires des actions de proximité au service de tous dans toutes les communes.

LAL : Quels projets sont développés pour l'économie du territoire ?

J. B.-D. : Sur les trois zones d'activité qui comptent 103 entreprises (plus de 700 emplois), plus aucun lot n'est actuellement disponible alors que nous sommes sollicités par des porteurs de projets. Il va falloir passer par une modification du PLUi. Bien placé près de l'autoroute vers l'océan et aux portes de Mont-de-Marsan, il y a ici un vrai potentiel de développement. Roxanne Olivier, élue d'Ousse-Suzan, porte une importante réflexion sur l'accompagnement des nouveaux projets économiques. Nous avons la chance sur ce territoire de disposer d'une gare qui voit passer 500 personnes par



siècle dernier. Sur ces 400 m², on imagine mettre un réparateur de vélo et deux ou trois autres porteurs de projets.

jour. On a constaté un effet réel post-Covid en termes d'arrivée de populations, il faut cultiver cette attractivité. Avec le développement du pôle multimodal à la gare dans le cadre du Contrat de développement et de transitions 2023-2025 [LAL n°4046 du 21 janvier 2023], signé à Morcenx-la-Nouvelle en janvier dernier entre la région Nouvelle-Aquitaine et les communautés de communes Cœur Haute Lande, Landes d'Armagnac, Pays morcenais et Pays de Villeneuve en Armagnac landais, nous pouvons imaginer un projet économique sur le buffet de la gare. Il s'agit là de rénover un bâtiment du centre-ville historique de Morcenx-la-Nouvelle qui fut le plus grand buffet d'Europe à l'époque des grands pèlerinages vers Lourdes au début du

L'EPCI est aussi signataire du dispositif national de redynamisation Petites Villes de demain qui concerne Morcenx-la-Nouvelle. Nous sommes en train de finaliser la dimension de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat, Renouvellement urbain (Opah-RU) pour travailler la question de l'habitat. Notre volonté est de développer un Opah à l'échelle du territoire, la question du logement et de sa qualité est centrale. Portée par le CIAS, la création d'une résidence autonomie de 20 logements dans le parc de la maison Saint-Geours accueillera les services du CIAS. Les travaux doivent commencer en 2025 pour un budget de 3 millions d'euros, en partenariat avec le bailleur social Énéal (filiale d'Action Logement).

○○○

200 000 personnes fréquentent chaque année le lac d'Arjuzanx, plus grand site français d'hivernage de grues cendrées

LA MICRO-FOLIE À MORCENX

Inaugurée le 29 septembre dernier dans la médiathèque du Pays morcenais à Morcenx-la-Nouvelle, la Micro-folie est un musée virtuel permettant d'accéder sur écran géant et tablettes numériques aux œuvres de 12 établissements culturels nationaux, sur place et en itinérance. Il existe 400 Micro-folies en France, un projet porté par le ministère de la Culture et coordonné par l'établissement public de La Villette, avec la participation du Centre Pompidou, du Château de Versailles, de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et d'autres opérateurs nationaux. « Ce n'est pas parce que nous vivons dans le monde rural qu'on doit être éloigné de tout, selon Jérôme Baylac-Domengetroy. Ce projet participe de la volonté d'inclusion numérique et de l'envie de développer la proximité culturelle pour tous. »



© Anaïs Gaudreau Micro-Folie

LAL : Comment le Pays Morcenais s'implique-t-il dans la transition écologique ?

J. B.-D. : C'est un de nos trois axes prioritaires, avec l'inclusion numérique et l'action sociale. Depuis 2022, nous avons intégré Précoreno, le service public gratuit d'accompagnement pour la rénovation énergétique de l'habitat porté collectivement par les communautés de communes

« Nous avons la chance de disposer d'une gare qui voit passer 500 personnes par jour »

Cœur Haute Landes, de Mimizan et des Grands Lacs. 160 ménages ont sollicité le service ici en 2022 et 100 logements ont été visités, il y a une vraie attente. On va plus loin que le conseil, on aide au montage du dossier.

Depuis l'an passé, nous avons par ailleurs recruté un chargé de mission transition écologique, Guilhem Herbert, qui porte l'ensemble des dossiers, des ateliers fresques du climat pour comprendre les conséquences des actions humaines au développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics ou privés, de l'expérimentation de compostage à la création d'un Repair'café associatif début 2024 pour réparer plutôt que jeter les objets du quotidien, un travail inspiré par la Maison écocitoyenne des Landes en lien avec le Syndicat d'élimination des déchets de la Haute Lande pour une dynamique collective.

Nous sommes aussi en train de finaliser notre schéma cyclable pour identifier les zones prioritaires à développer, avec un double enjeu autour du tourisme et de l'écologie. La communauté de communes a récemment accompagné la commune d'Onesse-Laharie dans l'aménagement de son centre-bourg pour la partie cyclable.

LAL : Le classement d'Arjuzanx en réserve naturelle nationale à l'été 2022 a-t-il été bénéfique pour le tourisme local ?

J. B.-D. : C'est une chance pour le territoire. La réserve naturelle, plus grand site français d'hivernage des grues cendrées, est désormais visible à l'échelle internationale.

La fréquentation est très importante, autour de 200 000 personnes chaque année. Je ne crois plus trop à un grand développement industriel, je crois plutôt au développement d'un tourisme éco-responsable qui caractérise mieux notre territoire : l'été avec la plage et le lac, l'automne avec les grues. Post-Covid, des gens ont développé des gîtes d'accueil collectif, on sent que ça frémit, il y a un axe touristique à développer. Suite à un appel à projets du syndicat mixte d'aménagement, un projet d'écodoges intégrés à la nature vient d'être attribué sur site à un porteur privé. La commune de Morcenx-la-Nouvelle vient d'ouvrir une aire de camping-car à grands

« On a constaté un effet réel post-Covid en termes d'arrivée de populations, il faut cultiver cette attractivité »

L'ancienne maison Catachot va devenir un lieu de restauration



SANTÉ UN « VILLAGE DES AIDANTS » EN PROJET À ARJUZANX

Après le Village Alzheimer à Dax ouvert en 2020 et le projet innovant de maisons pour jeunes adultes autistes à Mont-de-Marsan, le département des Landes a confirmé début octobre son projet de « Village de vacances et répit partagés » qui pourrait voir le jour à proximité du site d'Arjuzanx, à l'horizon 2027-2028. Une double alternative aux aidants et aux aidés dans un établissement touristique et hôtelier cumulant le médico-social et la prestation de loisirs et pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes venues de toute la France pour des séjours moyens de deux semaines par an. Le budget de ce lieu innovant, dans l'attente d'un appel à projets national, est estimé entre 25 et 30 millions d'euros et devrait « permettre de créer 80 à 100 emplois dans un territoire rural », a dit Paul Carrère, vice-président du conseil départemental, lors d'une table ronde organisée par le département avec le journal *Sud-Ouest* à l'occasion de la Journée nationale des aidants.



Le CIAS expérimente des prises de repas partagé

espaces dans le même état d'esprit. L'été prochain, le Smata (Syndicat mixte d'aménagement touristique d'Arjuzanx) aura réhabilité l'ancienne maison Catachot pour en faire un lieu de restauration. La commune d'Onesse-Laharie porte un projet d'auberge en centre-bourg et celle de Lesperon un très beau projet de tiers-lieu artisanal. Tout cela prouve la volonté de développement et le dynamisme du territoire au-delà de l'EPCI.

CAROLE GARREAU RETOUR À L'ESSENTIEL

Fille et petite-fille de vigneron, Carole Garreau a choisi de perpétuer l'histoire de famille. Après une brillante carrière de cadre supérieure, elle a tout quitté pour prendre les rênes du Château Garreau à Labastide-d'Armagnac et succéder à son père, Pierre Garreau, producteur d'armagnac.

Par Anne TAUTOU

Les vendanges sont terminées depuis quelques jours et la période de distillation se prépare. Pour que la fête soit encore plus belle, Carole Garreau, à la tête du domaine familial de 82 hectares dont 24 consacrés à la vigne, a ouvert quatre dates au public et invité cette année un grand chef pour accompagner la dégustation d'un repas gastronomique. Ce qui compte est de faire « vivre l'expérience armagnac, à travers le terroir, la nature, s'amuser et découvrir l'eau-de-vie gasconne autrement », insiste la vigneronne. Auréolée du Trophée 2023 de l'œnotourisme dans la catégorie « initiatives créatives et originalités », l'entrepreneuse continue de développer cette activité, dont son oncle avait su déceler le potentiel en créant l'écomusée de l'armagnac dans les années 1980. Après la création d'un escape game sur le thème de l'armagnac et de parcours nature et écologiques autour des étangs et du vignoble, elle travaille aujourd'hui avec son mari, Michel Caillaud, à la rénovation de leur musée du vigneron. « Heureusement que mon mari est là désormais à plein temps car je suis une formation en alternance pour un an à Riscle et je m'absente beaucoup », avoue Carole Garreau. À 47 ans, la vigneronne au regard bleu azur et au visage juvénile, reprend ses études « pour le plus grand plaisir de mon fils de 11 ans », s'amuse-t-elle. « Je me suis inscrite au BTS viticulture œnologie. J'ai envie d'être plus dans le détail, de mettre de la théorie sur les choses apprises



© Bernard Dugros

CAROLE
GARREAU

© Bernard Dugros





© Bernard Dugros

« **Faire vivre l'expérience armagnac**, à travers le terroir, la nature, s'amuser et découvrir l'eau-de-vie gasconne autrement »

sur le tas et de pouvoir davantage échanger sur la technique », explique la perfectionniste, par ailleurs diplômée du très prestigieux Institut national des études territoriales (Inet) de Strasbourg.

HISTOIRE DE TRANSMISSION

Tombée dans la marmite dès son plus jeune âge, Carole Garreau tient sa passion pour la vigne de son père et de sa grand-mère. « Pendant les vacances, je suivais ma grand-mère dans la vigne, lors des visites et des dégustations. Quand mon père et mon oncle ont pris la suite, j'ai beaucoup appris avec eux aussi. » Pourtant elle ne se destinait pas à reprendre le flambeau. « Ce n'était pas envisageable d'en faire un métier. À l'époque de mes grands-parents, rester paysan n'offrait aucune opportunité d'ascension sociale. Ils ont donc incité leurs enfants à faire autre chose. Mon père était notaire, mon oncle, médecin tout en s'occupant du domaine. Et j'ai fait de même. »

« J'AIME CE QUI EST ESSENTIEL »

La jeune Bordelaise démarre ainsi une carrière de cadre supérieur dans la fonction publique territoriale, d'abord en gestion de projet et assistante maîtrise d'ouvrage à l'agglomération de Bordeaux puis au



© Bernard Dugros

Sur le domaine, Carole Garreau travaille à la rénovation du musée du vigneron



pour bien vivre », insiste cetteoureuse de la nature et des choses simples. « C'est important d'avoir ses valeurs, de savoir d'où on vient et de pouvoir fabriquer de bons produits. »

DONNER UNE IMPULSION

Accompagnée par six collaborateurs, la nouvelle entrepreneuse développe progressivement sa stratégie. « Ce passage de génération fait qu'on a capitalisé sur l'existant, tout en s'adaptant aux nouvelles tendances de consommation et de goût », explique-t-elle. « Nous avons un beau domaine mais qui ne cherchait pas à se faire connaître. On a voulu lui donner une nouvelle impulsion. » Labellisé Haute Valeur Environnementale en 2018, le domaine amorce la commercialisation de la blanche d'armagnac, une eau de vie fruitée, idéale en apéritif ou cocktail, et crée des éditions limitées telles que le brut de fût 100 % folle-blanche « Pure Insolence » avec des packagings modernes qui cassent l'image de « digestif au coin du feu ! ».

LA FLAMME DE L'ARMAGNAC

D'autres projets verront bientôt le jour mais pour l'heure, Carole Garreau attend avec impatience de rallumer ses alambics et de célébrer son nouveau millésime. Le résultat d'une année de travail. « Rien ne remplacera le petit verre qu'on goûte autour de l'alambic. Il y a les saveurs, une ambiance, une chaleur, tous les sens sont mis en éveil », confie-t-elle dans un large sourire. Cet instant magique où le vin de la récolte se transforme en eau-de-vie, Carole Garreau le partage chaque année en famille, entre amis et avec sa clientèle au pied des deux alambics de 1919. Ceux qui depuis quatre générations produisent de grands armagnacs au goût fruité, tout en rondeur, distingués par de nombreux prix nationaux et régionaux et exportés à travers le monde. Leur secret de fabrication ? « Un chai souterrain, unique sur le territoire, celui d'un prince russe qui fit creuser la colline au XIX^e siècle. Il leur donne leur douceur et leur rondeur », et bien sûr la passion partagée d'une famille dont Carole est devenue pour son plus grand bonheur, l'heureuse ambassadrice.

Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de Pau comme directrice administrative et financière, avant de rejoindre la communauté d'agglomération de Tarbes au service juridique.

Mais en 2006, son père s'interroge sur l'avenir du château au départ de son oncle à la retraite. Carole et Michel n'hésitent pas une minute : « On avait deux options, on partait dans l'aventure ou on vendait le domaine », se souvient-elle.

Après quelques années de transition, elle s'installe définitivement au château en 2015. Un changement de vie qu'elle apprécie pleinement. « J'aime ce qui est essentiel, on n'a pas forcément besoin du superflu

SI VOUS ÉTIEZ...

Une saison : le printemps

Un cépage : le baco

Un plat : le foie gras

Un mot : la vie

Une couleur : le vert

Une émotion : la joie

Un lieu : la Gascogne

LES ARMAGNACS LANDAIS EN COMPÉTITION

Après un an d'absence, le Concours des armagnacs landais revient le 13 novembre prochain. Cette 26^e édition sera marquée par des évolutions destinées à ouvrir de nouvelles voies de commercialisation aux eaux-de-vie primées.

Par Cécile AGUSTI

Le Gers est le plus gros producteur d'armagnac en France. Sur les 119 722 hectolitres récoltés en 2022, 82 % l'ont été dans ce département. Les Landes ne fournissent qu'environ 17 % de la production et le Lot-et-Garonne, moins de 1 %. Pour autant, chaque cuvée a ses spécificités. Car il n'y a pas un, mais des armagnacs.

Avec ses 700 ans d'histoire, la plus vieille eau-de-vie de France se décline au pluriel. Les quelque 5 300 hectares de vignes identifiés pour sa fabrication sont cultivés sur trois terroirs, donnant chacun des notes différentes aux spiritueux. Généralement puissants et corsés en Armagnac-Ténarèze et plus légers avec une saveur florale dans le Haut-Armagnac, ils sont souvent délicats et très fruités dans le Bas-Armagnac.

Pour mettre en valeur la richesse, la qualité et les singularités de la production landaise, la chambre d'agriculture et l'association Qualité Landes ont créé le Concours des eaux-de-vie du Bas-Armagnac landais en 1996. L'enjeu est de taille : faire découvrir aux professionnels la production des 80 viticulteurs locaux (à la tête d'environ 310 hectares de vignes), afin d'ouvrir des voies de commercialisation, dans un marché dominé par le département voisin.

PROFESSIONNALISATION DU JURY

La manifestation, qui a fêté ses 25 ans en 2021, n'a pas eu lieu l'an dernier. De nombreuses parcelles avaient été endommagées par les intempéries du printemps (gel en avril et grêle en juin). L'heure n'était donc pas à la fête. Pour son retour le 13 novembre prochain, la compétition entend donc frapper fort, afin de rattraper l'année perdue. La 26^e édition qui se déroulera au Domaine

d'Ognoas (Arthez-d'Armagnac) sera ainsi marquée par de multiples évolutions, au service de la qualité et du sérieux du concours.

La plus importante consiste en la professionnalisation du jury. Composé de 40 à 50 membres, il intègrera cette année de nombreux professionnels du secteur (œnologues, cavistes, restaurateurs, barmans, chefs de rayon et prescripteurs). On y retrouvera notamment Charlie Garros, auteur d'ouvrages sur le vin et l'alcool, Nicolas Faure, chef du restaurant L'Art des mets à Saint-Sever, Christophe Dupouy, chef étoilé des Clés d'argent à Mont-de-Marsan, Bertrand Martin, gérant des boutiques de vin et spiritueux Cave & Vous à Mont-de-Marsan et Saint-Paul-lès-Dax, mais aussi un chef formateur et deux élèves de troisième année de bachelor Wine Management & Tourism, de la célèbre école Ferrandi Paris. Les nouveaux jurés ont par ailleurs bénéficié d'une formation à la dégustation délivrée par Marie-Claude Ségur, responsable du pôle R & D, qualité et développement durable au BNIA (Bureau national interprofessionnel de l'armagnac), le 16 octobre dernier.

QUINZE PRODUCTEURS EN LICE

Pour renforcer l'exigence de qualité, un nouveau barème de notation a également été mis en place. Et maximum 30 % des produits présentés dans chaque catégorie seront récompensés.

Des catégories, il y en a six, pour mettre en lumière la diversité des armagnacs landais : les VSOP (very superior old pale) ou assimilé, assemblages d'eaux-de-vie dont la plus jeune a au moins quatre ans d'élevage en fût de chêne ; les 10 ans d'âge (récolte 2013) ou assemblage équivalent à 10 ans ; les millésimes 2002 à 2007 ;



L'utilisation de verres tulipe permet de percevoir l'intensité des arômes



© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas



© Patxi Beltzaiz - Hans Lucas

Lors du concours, une quinzaine de producteurs présenteront une quarantaine d'échantillons

les millésimes de plus de 20 ans (avant 2002) ; la blanche d'armagnac, eau-de-vie d'armagnac mise en bouteille sans avoir vieilli sous bois ; et la folle blanche millésimes 2007 à 2016, une eau de vie exclusivement issue du cépage folle-blanche.

Une quinzaine de producteurs participeront au concours et présenteront une quarantaine d'échantillons. Tous espèrent décrocher une médaille d'or ou

d'argent. Une victoire au concours promet en effet une belle mise en avant et des débouchés quasi-garantis, grâce à une promotion renforcée via les réseaux sociaux de Qualité Landes (LinkedIn, Facebook et TikTok), la divulgation du palmarès dans les offices de tourisme des Landes et ainsi qu'à tous les professionnels du secteur (caves, épiceries, débits de boisson, établissements étoilés).

LES CLÉS DE LA DÉGUSTATION

Responsable du pôle R&D, qualité et développement durable au BNIA (Bureau national interprofessionnel de l'armagnac), Marie-Claude Ségur organise régulièrement des sessions de formation à la dégustation de la plus vieille eau-de-vie de France. Devenir juré dans un concours ne s'improvise pas. « Même si l'envie de devenir dégustateur est indispensable, un apprentissage est nécessaire, assure la spécialiste. Apprivoiser le style des boissons spiritueuses demande un peu de technique et d'expérience. »

Une dégustation fait plus appel à la vue et à l'odorat qu'au goût. « D'abord, on examine l'aspect de l'armagnac dans le verre. Il faut être attentif à la teinte, à la limpidité et à la brillance du produit. Ensuite, on prend l'armagnac au nez. On agite délicatement le verre pour mouiller les parois et on inspire doucement. Il faut être délicat. » L'utilisation de verres tulipe permet de percevoir l'intensité des arômes, sans le désagrément de la puissance alcoolique. « On essaie de déterminer la diversité des parfums et on cherche à vérifier que l'armagnac a les arômes que l'on peut attendre à l'âge du produit. »

La palette est très différente entre un VS (very special), assemblage d'eaux-de-vie dont la plus jeune a deux ans d'âge, et un millésime de 20 ans. « Dans le premier cas, on s'attend à une certaine fraîcheur, du fruité et assez peu boisé. Dans le second, on recherche une complexité beaucoup plus grande, des arômes de fruits compotés, des notes boisées, vanillées, épicées, et une bouche très ronde, très suave. »

La prise en bouche est presque anecdotique. « On prend une toute petite gorgée, avant de recracher. » Impossible de faire une dégustation professionnelle en avalant. Dans les concours, les jurés peuvent déguster jusqu'à deux séries d'une dizaine d'échantillons en une matinée.

TRANSMISSION D'ENTREPRISE

AVEC CAP CESSION

Depuis février dernier, Jean-Philippe Burgeat a ouvert une franchise Cap Cession à Hossegor. Il accompagne les dirigeants d'entreprise dans leurs projets d'acquisition ou de cession.

Par Cécile AGUSTI

Transmettre son entreprise va bien au-delà de vendre un fonds de commerce ou des murs. Au moment de la retraite ou à l'occasion d'un changement de vie, la plupart des chefs d'entreprise aimeraient voir leur « bébé » perdurer et se développer, tout en préservant l'emploi de leurs éventuels salariés. Or, ne traiter que les questions d'immobilier ne suffit pas. C'est pour accompagner au mieux les dirigeants d'entreprise dans leurs projets d'acquisition ou de cession que le réseau Cap

Cession France a été créé en 2019. Dans chaque département, ses experts facilitent les transmissions d'entreprise en abordant avec eux tous les aspects nécessaires : commercial, patrimonial, technique, juridique, fiscal et humain. Cadre dans l'informatique de gestion pendant 25 ans, avant une reconversion dans l'hôtellerie en 2014, Jean-Philippe Burgeat a ouvert une antenne Cap Cession à Hossegor en février dernier, afin de couvrir le secteur des Landes. « J'ai toujours été au contact du milieu professionnel et intéressé à comprendre ce qui se passait dans

les TPE et PME. Ayant moi-même fait des transactions en achetant et revendant un restaurant et deux hôtels, j'ai compris qu'il y avait beaucoup à faire pour faciliter les transmissions d'entreprise... J'ai recherché un réseau spécialisé en la matière. Cap Cession France a développé un concept innovant qui m'a séduit. »

« INTERMÉDIAIRE DE CONFIANCE »

Le domaine des entreprises à vendre est assez confidentiel. « Ça se fait beaucoup en off, par le bouche-à-oreille. » En conséquence, certains dirigeants ne sont pas informés des possibilités de cession qui s'offrent à eux, tandis que les repreneurs rencontrent souvent des difficultés à trouver l'entreprise correspondant à leurs critères de recherche. Dans les Landes, Jean-Philippe Burgeat se présente comme un « intermédiaire de confiance » entre les deux parties. « Les cédants font appel à moi parce qu'ils ont compris qu'il faut se faire accom-

pagner, et les acquéreurs, parce qu'ils connaissent le réseau. » Des investisseurs le sollicitent ainsi pour trouver une entreprise à reprendre. « C'est à moi d'aller chercher des biens que je pourrais leur proposer. Souvent, je vais taper à la porte de gens qui n'ont pas encore prévu de vendre, mais auxquels ce genre de demande ouvre des perspectives. Et c'est très bien, car une cession d'entreprise ne se prépare pas en six mois ! Un cycle de vente prend minimum un an. »

UNE DIZAINE DE MANDATS EN PORTEFEUILLE

En début d'activité, Jean-Philippe Burgeat n'a pas encore finalisé sa première transmission. Mais il a en portefeuille une dizaine de mandats dans l'hôtellerie, le bâtiment, le service à la personne et le textile. Les entreprises concernées réalisent un chiffre d'affaires de 300 000 euros à 6 millions d'euros et emploient entre un et 30 salariés. « Il y a un gros travail en amont pour valoriser les entreprises, rechercher un acquéreur ou un cédant, réunir l'ensemble des pièces nécessaires à la transmission et trouver des financements. Cela nécessite une très bonne connaissance du territoire, d'être au contact des dirigeants et de travailler en étroite collaboration avec les organismes publics et privés. Cela demande donc du temps pour être bien fait, mais il en va de la pérennité et du développement économique et social de notre territoire. »

Jean-Philippe Burgeat ambitionne de réaliser une transmission par trimestre à partir de 2024 et de réaliser un chiffre d'affaires de 200 000 euros à 250 000 euros par an, grâce aux commissions touchées au moment des transactions. Actuellement seul, il prévoit également d'embaucher un agent commercial sur Mont-de-Marsan en début d'année 2024, pour l'aider à mieux couvrir le département.



JEAN-PHILIPPE
BURGEAT

LE BIO, EN PÉRIL ?

À la veille de la 12^e édition du Mois de la bio en novembre, le contexte inflationniste conjugué à une baisse de la consommation inquiète les acteurs d'un secteur en pleine crise de croissance.

Par Jonathan BITEAU

Après avoir connu une progression constante depuis des années, l'alimentation biologique connaît un premier ralentissement et les acteurs du secteur n'hésitent plus à parler de crise. En effet, les chiffres sont sans appel : entre 2021 et 2022, la consommation de produits bio a chuté de 4,6 % en France, bien plus que la diminution générale de la consommation des produits alimentaires due à l'inflation (- 2,3 %). Et si l'on examine les statistiques dans le détail, seule la vente directe en bio résiste avec une progression de 3,9 %. En grandes surfaces, la baisse atteint 4,6 % et on dépasse les 10 % en magasins spécialisés qui ont enregistré 200 fermetures sur un an. L'heure n'est plus au constat mais à la recherche de solutions.

QUELS LEVIERS D'ACCOMPAGNEMENT ?

Pour Philippe Leymat, président d'Interbio Nouvelle-Aquitaine et viticulteur en Corrèze, le marché ne suffit plus à la consolidation de l'agriculture biologique : « Les citoyens veulent du bio, mais plus les consommateurs. Nous devons trouver d'autres leviers d'accompagnement. Je pense notamment à la restauration collective qui doit intégrer des aliments bio depuis la loi Égalim. Je pense aussi au budget du ministère de la Santé pour

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE

2^e région bio de France
9 100 fermes soit
14,1 % des exploitations
380 000 hectares
1,8 milliard d'euros
 de chiffres d'affaires

les services rendus par l'agriculture biologique à la qualité de l'air et des sols. Le bio c'est aussi un projet de société qui ne doit pas reposer que sur le budget du ministère de l'Agriculture. »

LÉGÈRE AUGMENTATION DES DÉCONVERSIONS

Même son de cloche chez Sylvie Dulong, présidente de Bio Nouvelle-Aquitaine et viticultrice en Gironde : « Nous avons constaté une stagnation des installations



**PHILIPPE
LEYMAT**
Président d'Interbio
Nouvelle-Aquitaine

© Interbio

UNE ENQUÊTE QUI INQUIÈTE

L'institut Attitudes et Société, spécialisé dans le bio, a interrogé un échantillon représentatif de 1 326 Français sur leur perception des magasins bio. Zoom sur les principaux enseignements de cette étude publiée en cette rentrée 2023 :

21 % continuent de fréquenter les magasins bio.

78 % des consommateurs estiment pouvoir y trouver des produits qui ne sont pas disponibles ailleurs.

Le magasin spécialisé biologique souffre d'un véritable déficit d'image sur les prix : il est jugé trop cher par 85 % des personnes interrogées.

Les Français sont devenus locavores : ils sont près de 8 sur 10 à considérer que consommer des produits locaux préserve davantage la planète qu'acheter des produits bio.

Enfin, près de 8 Français sur 10 pensent qu'il y a trop de labels et ne savent pas les différencier.

d'agriculteurs en bio après un fort développement. Et on observe même une légère augmentation des déconversions avec 600 retours au conventionnel en un an. » Si les professionnels de la filière se tournent une nouvelle fois vers la Politique agricole commune européenne qui devrait intégrer les services environnementaux rendus par l'agriculture biologique, ils nourrissent également des espoirs dans le Pacte bio 2023-2027 voté par la région Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci ambitionne d'atteindre 25 % des exploitations en bio, 18 % de la surface agricole utile, 30 % de produits locaux bio dans les lycées et un chiffre d'affaires global de 2,5 milliards d'euros. Un horizon encore lointain.



INTERBIO NOUVELLE-AQUITAINE VS BIO NOUVELLE-AQUITAINE

Interbio Nouvelle-Aquitaine, présidée par Philippe Leymat, est une association interprofessionnelle régionale qui compte environ 300 membres (agriculteurs, transformateurs et distributeurs). Elle est née de la fusion entre trois structures : Arbio Aquitaine, Croissance bio Poitou-Charentes et Interbio Limousin.

Bio Nouvelle-Aquitaine, présidée par Sylvie Dulong, est la fédération régionale d'agriculture biologique qui accompagne les agriculteurs vers la conversion en bio. Elle agit sur le plan local grâce à des groupements d'agriculture biologique.

BUDGET DÉPARTEMENTAL EHPAD ET COLLÈGES : DES HAUSSES DE TARIFS FACE À L'INFLATION

Lors de sa réunion d'ajustements au budget 2023, le 20 octobre dernier, le conseil départemental s'est penché sur la situation financière des Ehpad, entre pénurie de recrutement, augmentations salariales nécessaires, et inflation. « Il y a deux ou trois ans, les établissements landais en situation difficile se comptaient sur les doigts d'une main. Aujourd'hui, un sur deux a des déficits », a souligné le président, Xavier Fortinon. Aux 5 millions d'euros supplémentaires déjà apportés sur ce budget entre plan Bien vieillir et Fonds énergie, une enveloppe de 2,5 millions d'euros vient d'être votée pour les Ehpad. « C'est un effort conséquent que nous faisons grâce à nos excédents. Mais nous ne pouvons pas compenser les carences de la solidarité nationale éternellement », a-t-il prévenu. Conséquence : le taux général directeur du tarif d'hébergement des Ehpad est porté à 4,8 % maximum (1 à 3 % précédemment), ce qui devrait augmenter de 2 à 3 euros le coût journalier pour les résidents. En parallèle, va être lancée une expérimentation de tarif différencié dans trois Ehpad landais (sur la côte, en zones urbaine et rurale) pour permettre aux établissements une « souplesse tarifaire pour les résidents non éligibles à l'aide sociale ». Côté collèges, si la dotation globale de fonctionnement de 5,2 millions d'euros prévue pour 2024 est en hausse de 4,9 % par rapport à 2023, les tarifs de restauration vont, eux, augmenter pour la première fois depuis 2015, passant de 2,70 euros le repas à 3 euros (contre 9,5 euros de coût réel global), afin de compenser la hausse de 11,35 % de l'indice des prix à la consommation en huit ans.



TOURISME LANDAIS BILAN SATISFAISANT MAIS HÉTÉROGÈNE

Le baromètre d'activité touristique publié à fin septembre par Landes Attractivité révèle un bilan satisfaisant pour l'ensemble de la saison. 79 % des professionnels du secteur expriment un avis favorable et les données de fréquentation confirment une augmentation des nuitées françaises et étrangères. Cependant, l'évolution du chiffre d'affaires présente des disparités selon les filières. En effet, la hausse des prix semble avoir eu un impact sur les résidences de tourisme et les activités de loisirs dont 50 % des répondants observent une baisse, là où les campings et les sites de visite enregistrent une hausse de fréquentation. 56 % professionnels restent toutefois confiants pour les prochains mois, bien que les restaurateurs posent un regard plus inquiet sur la projection 2024.

CENTRE D'AFFAIRES NOUVEAUX LOCAUX POUR PULSEO

Le technopôle dacquois Pulseo, déjà installé sur 2 500 m² avenue de la Gare, vient d'investir 500 m² supplémentaires aux quatrième et cinquième étages du centre administratif de la Caisse d'Épargne Aquitaine Charente-Poitou, face à la gare TGV.

Dans ces locaux récemment rénovés, doté de 23 bureaux, d'une salle de pause, d'une salle de réunion et d'un rooftop, quatre jeunes entreprises sont déjà installées :

Okina spécialisée dans les solutions numériques pour la mobilité (25 salariés),

Talents et performances conseil en ressources humaines, Juditec@, cabinet d'avocats experts en protection des données personnelles et en droit des nouvelles technologies, Gascogne Énergies Nouvelles qui développe, finance, construit et exploite des centrales photovoltaïques. Elles

doivent être prochainement rejointes par des start-ups de la filière numérique : éditeurs de logiciels, intégrateurs de services, spécialistes de la sécurité, agences Web, pure players, start-ups dans l'intelligence artificielle ou les objets connectés, sociétés d'ingénierie ou de conseil.

18 avenue de la Gare – Dax - lcap@pulseo.fr



PHOTOVOLTAÏQUE DEUX PARCS SOLAIRES INAUGURÉS À MÉZOS

L'opérateur en énergies vertes Valorem a inauguré le 12 octobre dernier à Mézos deux parcs solaires implantés sur des terrains dévastés par la tempête de 2009. Avec 78 080 panneaux et une puissance totale de 34 MWc, les installations produiront chaque année 51 GWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation électrique résidentielle d'une ville comme Dax. L'investissement financé à 40 % par la Société d'économie mixte 24 Périgord Énergies, la commune d'Escource, Énerlandes et la société d'investissement Activent à hauteur de 2 millions d'euros, a également donné lieu à un financement participatif proposé aux riverains qui a permis de récolter le soutien de 111 personnes pour 250 000 euros.

M^E PATRICK
BESSE

M^E DOMINIQUE
DE GINESTET

ENCHÈRES IMMOBILIÈRES UNE PROCÉDURE À DÉMYSTIFIER : L'ADJUDICATION (2/3)

Dans une série en trois volets, deux avocats du barreau de Dax livrent les clés juridiques pour appréhender dans les meilleures conditions la procédure des enchères immobilières judiciaires. Cette semaine, focus sur l'adjudication.

Par M^e Dominique de Ginestet, bâtonnier
et M^e Patrick Besse, vice-bâtonnier du barreau de Dax

Le dossier ayant été remis à votre avocat [LAL n°4085 du 21 octobre 2023], l'audience d'adjudication peut intervenir.

LA TENUE DE L'AUDIENCE

Lors de l'audience, l'avocat poursuivant requiert la vente, qui est ordonnée par le juge après qu'il ait annoncé les frais que l'avocat a exposés (généralement entre 4 000 et 5 000 et jusqu'à 10 000 euros ou 12 000 euros).

Les enchères sont portées par votre avocat suivant les instructions que vous lui donnez, ou bien jusqu'au plafond que vous avez porté sur votre pouvoir. Si vous êtes présent à l'audience, vous pourrez donner ordre d'enchérir pour un montant supérieur sous réserve de porter le nouveau montant sur le mandat écrit.

Leur montant minimum est fixé par le cahier des conditions de vente ou/et précisé à l'audience par le juge.

Elles sont arrêtées lorsque 90 secondes se sont écoulées depuis la dernière enchère.

Le juge constate le montant de la dernière enchère, qui emporte adjudication, votre avocat devant déclarer au greffier votre identité avant la fin de l'audience.

Pendant un délai de 10 jours, toute personne peut faire surenchère par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de Dax.

À l'issue de ce délai, votre qualité de propriétaire, conférée grâce à la déclaration que vous, et/ou votre avocat et le greffier auront signée à l'issue de l'audience et qui sera annexée au jugement d'adjudication, ne pourra plus être remise en cause.

Si une procédure de surenchère était mise en oeuvre, elle aura pour effet d'anéantir les effets du jugement vous conférant la qualité de propriétaire.

Vous conservez néanmoins le droit de vérifier la régularité de la procédure de surenchère et de la contester devant le juge.

Au plus tard à l'expiration du délai de deux mois de l'adjudication devenue définitive, l'adjudicataire sera tenu impérativement et sous peine de réitération des enchères de consigner le prix en principal, les frais et émoluments taxés.

À défaut de paiement du prix dans le délai de deux mois de l'adjudication définitive, le prix de vente sera augmenté de plein droit des intérêts au taux légal jusqu'à consignation complète du prix.

○○○

Le taux des intérêts moratoires sera de plein droit majoré de cinq points dans les conditions de l'article L. 313-3 du Code monétaire et financier quatre mois après le jugement d'adjudication.

Les paiements permettront d'engager les formalités liées à l'acquisition.

ENTRÉE EN JOUISSANCE DU BIEN

L'adjudicataire, bien que propriétaire par le fait seul de l'adjudication, n'entrera néanmoins en jouissance que s'il a intégralement consigné le prix d'adjudication et payé tous les frais et émoluments et ce au plus tôt à l'expiration du délai de surenchère et en cas de surenchère le jour de l'adjudication sur surenchère. Il n'aura droit aux loyers qu'à compter de la consignation du prix et du paiement de tous les frais et émoluments.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle, sans aucun recours envers qui que ce soit, de toutes expulsions et indemnités d'occupation qui s'avèreraient nécessaires, étant rappelé que le jugement d'adjudication constitue un titre d'expulsion à l'encontre du saisi aux termes de l'article 2210 du Code civil, que l'adjudicataire pourra mettre à exécution à compter de la consignation complète du prix et du paiement de tous les frais et émoluments.



AGENDA

NOVEMBRE

2023

SAMEDI 11 NOVEMBRE

- **Armistice** : jour férié ordinaire.

À défaut de disposition de la convention collective ou d'accord d'entreprise, c'est à l'employeur qu'appartient la décision de chômer ou non un jour férié.

MERCREDI 15 NOVEMBRE

- **Employeurs de moins de 50 salariés** : déclaration sociale nominative (DSN) et télépaiement des cotisations sociales sur les salaires d'octobre, payés en octobre ou novembre.

SAMEDI 25 NOVEMBRE

- **Employeurs** : paiement des cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arrco sur les salaires d'octobre.

DÉLAIS VARIABLES

- Télépaiement de la **TVA** afférente aux opérations d'octobre.

MERCREDI 1^{ER} NOVEMBRE

- **Toussaint** : jour férié ordinaire.

À défaut de disposition de la convention collective ou d'accord d'entreprise, c'est à l'employeur qu'appartient la décision de chômer ou non un jour férié.

- **Congés payés** : les salariés qui n'ont pas pris la totalité de leur congé principal au 31 octobre, bénéficient de jours de congés supplémentaires. Le congé principal de quatre semaines doit en principe être pris au cours la période légale de prise de congés (du 1^{er} mai de l'année en cours au 31 octobre de l'année suivante). À défaut, lorsque le congé principal est fractionné, les salariés bénéficient de jours de congés supplémentaires (jours de fractionnement) :

- prise de trois à cinq jours de congés en dehors de la période légale : un jour ouvrable supplémentaire,
- prise d'au moins six jours de congés en dehors de la période légale : deux jours ouvrables.

DIMANCHE 5 NOVEMBRE

- **Travailleurs indépendants** : télépaiement à l'Urssaf des cotisations sociales personnelles des indépendants.

- **Travailleurs indépendants** ayant opté pour le paiement trimestriel des cotisations sociales personnelles : télépaiement à l'Urssaf de la quatrième fraction des cotisations sociales personnelles.

JOURS OUVRABLES : 26 JOURS

JOURS OUVRÉS :

FERMETURE SAM. ET DIM. 22 JOURS
FERMETURE DIM. ET LUNDI 22 JOURS

JOURS FÉRIÉS : 2 JOURS

MERCREDI 1^{ER} TOUSSAINT
SAMEDI 11 ARMISTICE 1918

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE	
PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	SEPTEMBRE 2022	SEPTEMBRE 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	112,74	118,26	+ 4,9 %
INDICE HORS TABAC	111,99	117,37	+ 4,7 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
2 ^e TRIMESTRE 2023	140,59	+ 3,50 %	
3 ^e TRIMESTRE 2023	141,3	+ 3,69 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

E-mail : contact@annonces-landaises.comPlateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



Communauté
de Communes
DU PAYS GRENOIS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GRENOIS
40270 Grenade-sur-l'Adour

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24400082400064

Groupement de commandes : Non

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.landespublic.org>

Identifiant interne de la consultation : AO2023-05

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Julie CARRERE

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Voir DCE

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Voir DCE

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Voir DCE

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 24 novembre 2023 à 12 h.

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Intitulé du marché : Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un établissement communal d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Code CPV principal : Descripteur principal : 71200000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un établissement communal d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Mots descripteurs : Etude

Lieu principal d'exécution du marché : Grenade-sur-l'Adour

Durée du marché (en mois) : 37

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 24/10/2023

L23AL05197



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'acheteur :

VILLE DE TARNOS
SIRET : 214 003 121 00016
40220 Tarnos

Moyen d'accès aux documents de consultation : <https://marchespublics.landes-public.org/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=538599&orqAcronyme=ma-tarnos>

Identifiant interne de la consultation : 23TX18

Nom du contact : BOISRAMÉ Joëlle - mail : commandepublique@ville-tarnos.fr - Tél : 05 59 64 94 92

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Date et heure limites de réception des plis : Lundi 20 Novembre 2023 à 11 h.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : Valeur technique : 60 % - Prix des prestations : 40 %

Intitulé du marché : Construction de box à matériaux. Code CPV principal : 45210000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation concerne les travaux de construction de box à matériaux pour le centre technique municipal.

Lieu principal d'exécution : Ville de Tarnos 40220

Durée du marché : 6 mois

Valeur estimée du besoin (en euros) : 250.000,00 € HT

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation ne prévoit pas de réservation de tout ou partie du marché mais du travail d'insertion.

Marché alloti : Oui

Lot 1 : VRD - CPV 45210000 - Estimation : 34.000 € HT

Lot 2 : Gros oeuvre - CPV 45223220 - Estimation 118.000 € HT

Lot 3 : Charpente métallique, couverture, serrurerie - CPV 45261000 - Estimation : 90.000 € HT

Lot 4 : Plomberie - CPV 45330000 - Estimation : 1.000 € HT

Lot 5 : Electricité - CPV 45310000 - Estimation : 7.000 € HT

Date d'envoi de l'avis à la publication : 26/10/2023

L23AL05196



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE CAZÈRES-SUR-L'ADOUR
146 avenue Comte de Dampierre
40270 Cazères-sur-l'Adour

Procédure de passation : Les travaux font l'objet d'une Procédure Adaptée définie à l'article L.2123-1 et R.2123-1.1 du Code de la commande publique.

Objet du Marché : Travaux pour la création d'un cheminement piéton sécurisé

Type de marché de travaux : Exécution.

Délai d'exécution : 2 mois.

Désignation des lots : Lot unique

Forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire du marché pour chaque lot : Entrepreneur Unique ou Entrepreneur Groupés solidaires.

Justificatifs à produire : voir règlement de la consultation.

Critères de jugement : Prix des prestations (60 %) - Valeur technique (40 %)

Renseignements techniques : BEMOGE SCP BERLON - DUPUY, Bureau d'études et Géomètres Experts DPLG 1485 Rue de la Ferme de Carboué 40000 Mont-de-Marsan, Tél : 05 58 75 08 35 Mail : joffrey.dremont@bemoge.fr

Renseignements administratifs : Mairie - Tél. 05 58 52 25 80

Date limite de réception des Offres : Le 22 novembre à 12 h.

Obtention des dossiers de consultation : Ils sont téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation (<https://marchespublics.landespublic.org>).

Date d'envoi à la publication : Le 25 octobre 2023

Monsieur le Maire, M. Jean-François DELEPAU

L23AL05170

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à une demande d'autorisation environnementale et de permis de construire pour l'édification d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Taller
Demandeur : CPES TALLER SAS 330 rue du Mouret, ZI de Courtine 84000 Avignon

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique, durant 30 jours consécutifs, du **lundi 13 novembre 2023 au mardi 12 décembre 2023 (inclus)**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale (Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagement soumis à autorisation, dérogation au titre des espèces et habitats d'espèces protégées et autorisation de défrichement) et pour délivrer des permis de construire.

Monsieur Gérard LAGRANGE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Philippe LAFFITE en qualité de suppléant, par décision n° E23000080/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 13 octobre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande d'autorisation environnementale et de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage, pourra être consulté :

- Sur support papier : à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 13 novembre 2023 au mardi 12 décembre 2023 (inclus), être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique.

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique 71 rue de la Croix Saint-Marc 40260 Taller.

Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr avant le mercredi 13 décembre 2023. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EPU AE + PC CPV TALLER) ».

Monsieur Gérard LAGRANGE recevra le public à la mairie de Taller aux dates et heures suivantes :

Jeudi 16 novembre 2023 de 9 h à 12 h

Lundi 4 décembre 2023 de 14 h à 17 h

Mardi 12 décembre 2023 de 14 h à 17 h

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, CPES TALLER SAS, représentée par Monsieur LABASTE Jean 25 avenue Gaspard Coriolis, 31100 Toulouse, 05 32 78 22 98 - fr-solaire@qenergyfrance.com.

Les conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Taller, siège de l'enquête publique unique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, Service police de l'eau et des milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 42) - Service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL05180

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à une demande de défrichement et de permis de construire pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Garein
Demandeur : SAS GAREIN ENERGIES représentée par Monsieur Benoît ROUX
50 ter, rue de Malte 75011 Paris

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique, durant 36 jours consécutifs, du **mardi 24 octobre 2023 à 09 h au mardi 28 novembre 2023 à 17 h**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et l'arrêté accordant permis de construire.

Madame Guénaëlle GUÉGAN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Yves POISSON en qualité de suppléant, par décision n° E23000074/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 13 septembre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les demandes de défrichement et de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- Sur support papier : à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le mardi de 09 h à 12 h et de 15 h à 17 h, le mercredi de 09 h à 12 h, le jeudi de 14 h à 18 h 30 et le vendredi de 09 h à 12 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mardi 24 octobre

2023 à 09 h au mardi 28 novembre 2023 à 17 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique.

- Envoyées par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteur à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique 20 place Félix Arnaudin 40420 Garein.

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr avant le mardi 28 novembre 2023 à 17h00. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Madame la commissaire enquêteur (EP Déf + PC CPV GAREIN) ».

Madame Guénaëlle GUÉGAN recevra le public à la mairie de Garein aux dates et heures suivantes : - **mardi 24 octobre 2023 de 09 h à 12 h - jeudi 2 novembre 2023 de 15 h 30 à 18 h 30 - vendredi 10 novembre de 09 h à 11 h - mercredi 15 novembre 2023 de 10 h à 12 h - jeudi 23 novembre 2023 de 15 h à 18 h - mardi 28 novembre 2023 de 15 h à 17 h**.

Toute information sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, la SAS GAREIN ENERGIES, représentée par Monsieur Benoît ROUX 50 ter, rue de Malte 75011 Paris - Monsieur Raphaël MANECHEZ - 06 99 97 86 39 - raphael.manechez@baywa-re.fr

Copies du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Garein, siège de l'enquête publique unique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) - service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL04688

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX DÉCLARATION DE PROJET N° 3 POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi-H)

La déclaration de projet n° 3 du PLUi-H, prescrite par arrêté du Président en date du 1^{er} février 2023, modifiée par arrêté du Président en date du 31 juillet, doit permettre le projet de construction d'un nouvel EPHAD sur le site du Lanot à Dax, construction d'intérêt général sur un secteur situé en zone A n'autorisant pas ce type de construction.

Au terme de l'enquête publique et après examen des observations du public, des personnes publiques associées, et du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, le Conseil communautaire du Grand Dax pourra prononcer l'intérêt général du projet et approuver la mise en compatibilité du PLUi-H qui en découle. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la déclaration de projet n° 3 sera rendue opposable.

La Vice-présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 29 août 2023, Madame Valérie BEDERE en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et, Madame Christine BARROSO, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête publique se déroulera du **samedi 18 novembre au lundi 18 décembre 2023 inclus**, soit une durée de 31 jours, sauf prorogation décidée par le commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare à Dax (40100).

La commissaire enquêtrice sera présente au siège du Grand Dax et en mairie de Dax pour recevoir le public, et les observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :

Mairie de Dax : Samedi 18 novembre 2023 de 9h à 12 h - Mercredi 29 novembre 2023 de 14 h 30 à 17 h.

Grand Dax : Lundi 18 décembre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30.

Le dossier d'enquête publique et le registre, seront consultables au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax, aux jours et horaires d'ouverture habituels (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30) et en Mairie de Dax Hôtel de Ville, Rue St-Pierre 40100 Dax, (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h). Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au siège du Grand Dax et en mairie de Dax.

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs disponible en format électronique et consultable 7j/7, 24h/24 durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à l'adresse suivante : <https://www.grand-dax.fr/vivre-au-grand-dax/amenagement-urbanisme/le-plui-h/plui-h-declaration-de-projet-n3/>

Le dossier comprend une note de présentation non technique, le rapport présentant l'évaluation environnementale, la justification de l'intérêt général du projet ainsi que la présentation de la mise en compatibilité du PLUi-H, l'avis de la MRAe sur l'évaluation environnementale, le PV de la réunion d'examen conjoint, la délibération tirant le bilan de la concertation, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice et le règlement graphique de la commune de Dax.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, également disponible sur le site internet du Grand Dax, auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante, «Communauté d'Agglomération du Grand Dax, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice, déclaration de projet n° 3, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax», ou à Dax «Mairie de Dax, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice, déclaration de projet n°3, Hôtel de Ville Rue St-Pierre 40100 Dax», ou par courriel envoyé à enquetepublique.dp3.pluih@grand-dax.fr. Cette adresse courriel sera effective du samedi 18 novembre 9h au lundi 18 décembre à 17 h 30, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après le lundi 18 décembre 2023 à 17 h 30, ne pourra être pris en considération par la commissaire enquêtrice.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera transmise à la Présidente du Tribunal Administratif et déposée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et en mairie de Dax pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare, 40100 Dax (05 58 56 39 69).

L23AL05063



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-HINX

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Saint-Martin-de-Hinx

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte suivant art. L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la commande publique

Objet du marché : Extension de l'école maternelle

Lieu d'exécution : Ecole primaire

Nombre et consistance des lots : 8

Lot 01 : VRD - Gros oeuvre

Lot 02 : Charpente bois - Couverture

Lot 03 : Menuiseries extérieures aluminium

Lot 04 : Cloisons-Doublages-plafonds-Isolation

Lot 05 : Menuiseries intérieures

Lot 06 : Peinture

Lot 07 : Electricité

Lot 08 : CVPS

Modalités d'attribution des travaux : par lots séparés

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : Mairie de Saint-Martin-de-Hinx 17 allée du Lavoir 40390 Saint-Martin-de-Hinx. Il est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : www.landespublic.org

Date limite de réception des offres : Le 30 novembre à 17 h 30

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Conformément au règlement de consultation (RC).

Critères de choix des offres : Conformément au règlement de la consultation (RC).

Délai de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Délai des travaux : 12 mois.

Les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : Mairie de Saint-Martin-de-Hinx, ordre administratif Tél : 05 59 56 30 02 - Mail : mairie@saintmartindehinx.fr Et www.landespublic.org

Les renseignements techniques pourront être obtenus auprès de : Éric BRAYELLE, Conseiller Délégué aux bâtiments communaux Tél : 06.83.86.44.29 - Mail : ericbrayelle@hotmail.com

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours : Tribunal Administratif de Pau, 50 Cours Lyautey, BP 543, 64010 Pau Cedex.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 23/10/2023

L23AL05100

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique 1 Place Pierre Esquié 40090 Campet-et-Lamolère.

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr avant le vendredi 24 novembre 2023 à 18 h. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP AE - Pisciculture de l'Estrigon) ».

Monsieur Philippe FAYE recevra le public à la mairie de Campet-et-Lamolère aux dates et heures suivantes : - **Mardi 24 octobre 2023 de 9 h à 12 h** - **Samedi 4 novembre 2023 de 9 h à 12 h** - **Vendredi 24 novembre 2023 de 15 h à 18 h**.

Toutes informations portant sur ladite demande pourront être sollicitées auprès de la SAS PRUNIER MANUFACTURE Madame Valérie CHESNEAU Les Moulineaux 24700 Montpon-Ménéstérol - 05 53 50 61 10 - 06 32 34 58 98 valerie.chesneau@caviarhouse-prunier.com.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, service police de l'eau et milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 42) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL04740



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX

1526 avenue de Barrère
40390 Saint-Martin-de-Seignanx
Tél : 05 59 56 61 61

Objet du marché : Accord-cadre pour l'approvisionnement en fournitures administratives courantes des membres du groupement.

Le groupement de commandes est composé du CIAS du Seignanx, des communes de Biarrotte, Ondres, Saint-André-de-Seignanx, Saint-Barthélemy, Saint-Laurent-de-Gosse et de la Communauté de Communes du Seignanx.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Seuil maxi de commande (/an)

Lot 1 : Papier blanc et couleur, seuil maxi de commande (/an) 10 000 € HT

Lot 2 : Matériel d'écriture et petites fournitures de bureau, seuil maxi de commande (/an) 20 000 € HT

Mode de passation : procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Retrait du dossier : les documents et informations sont accessibles à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublic.org/>

Date d'envoi de l'avis : 23 octobre 2023

Date limite de réception des offres : le 24 novembre 2023 à 12 h.

Modalités de remise des offres : les offres doivent être transmises par voie électronique sur le site <https://marchespublics.landespublic.org/>

Critères de jugement des offres : les critères sont énoncés dans les documents du marché (règlement de consultation).

Durée du marché : 12 mois reconductible 3 fois un an, à compter du 2 janvier 2024

Détail du marché : Sans variante

Durée de validité des offres : 120 jours.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Pau 50 Cours Lyautey 64010 Pau Cedex.

L23AL05115



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à une demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation de la pisciculture de l'Estrigon sur la commune de Campet-et-Lamolère
Demandeur : PRUNIER MANUFACTURE Représentée par Monsieur CABARROT Olivier
Les Moulineaux 24700 Montpon-Ménéstérol

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique, durant 32 jours consécutifs, **du mardi 24 octobre 2023 à 9 h au vendredi 24 novembre 2023 à 18 h**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale.

Monsieur Philippe FAYE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE en qualité de suppléant, par décision n° E23000062/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 25 août 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'incidences environnementales et le résumé non technique :

- Sur support papier : à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le mardi et le vendredi de 14 h à 18 h 30 et le mercredi de 11 h à 12 h.

- Sur un poste informatique : à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du mardi 24 octobre 2023 à 9 h au vendredi 24 novembre 2023 à 18 h, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Campet-et-Lamolère, siège de l'enquête publique.

LES ANNONCES LANDAISES SONT
HABILITÉES DANS LE DÉPARTEMENT 40

NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT
VOS ANNONCES LÉGALES
SUR TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CLR ASSURANCES**
 Forme : Société à Responsabilité Limitée
 Capital : 2000 euros
 Siège social : 1414 Allée l'Ardy 40990 Saint-Paul-lès-Dax
 Objet : courtage en assurances
 Durée : 99 années
 Gérance : Madame Ludivine ROUX demeurant 1414 Allée d'Ardy 40990 Saint-Paul-lès-Dax
 Immatriculation : au RCS de Dax.
 Pour avis, L23AL04970



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 06/10/2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **RENECLAIRE**
 FORME : Société par actions simplifiée
 CAPITAL : 5 000 euros
 SIEGE : 326 impasse de Biéou 40700 MANT
 OBJET : *La production et la vente d'électricité photovoltaïque et plus généralement de toute énergie renouvelable, *La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, immobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres : tout investissements dans des biens meubles ou immeubles,
 DUREE : 99 années
 ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
 Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
 AGREMENT :
 Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des associés disposant du droit de vote sachant que les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.
 PRESIDENT : Monsieur Nicolas PE demeurant 326 impasse de Biéou 40700 MANT.
 IMMATRICULATION : au RCS de MONT DE MARSAN
 Pour avis, L23AL05056



Christophe CAUSSADE
 Avocat conseil spécialisé en droit des affaires et droit des sociétés
 50 avenue de Maignon (64600) Anglet

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé daté des 17 et 18 octobre 2023 a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme et dénomination sociale : Société par Actions Simplifiée
 «WBP»
 Siège social : 480, Chemin rural du Bois Doré à (40300) Peyrehorade
 Objet social : Activité informatique et

internet dont l'édition de logiciel, le développement, la commercialisation de logiciels et de sites internet.

Durée : 90 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.
 Capital social : 6.700 euros
 Transmission des actions : la cession d'actions est soumise à agrément préalable de la collectivité des associés
 Droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
 Président : Louis BAUDOIN, demeurant à Bayonne (64100) 72, rue d'Espagne a été désigné Président pour une durée indéterminée.
 Directeur Général : Leïla PAURON, demeurant à Sames (64250) 3511 chemin de Halage, a été désignée Directeur Général pour une durée indéterminée.
 Dépôt : RCS Dax. L23AL05061



10 rue de Mounsempès
 40230 St-Vincent-de-Tyrosse
 26 rue du Général de Gaulle
 40130 Capbreton

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Michel DAGNAN, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «CAPDEVILLE & DAGNAN, Notaires associés», titulaire de l'office notarial de Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes), 10 rue de Mounsempès, le 28 septembre 2023 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI AJFS**
 Siège social fixé à Angresse (40150) 303 rue des Oies Sauvages. Durée 99 ans. Capital social : mille euros (1.000,00 €). Objet propriété et gestion de tous biens mobiliers et immobiliers ; l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.
 Les gérants de la société sont : Madame Audrey Nathalie Evelyne SCHERIER épouse de Monsieur Johan JOUATEL demeurant à Angresse (40150) 303 rue des Oies Sauvages et Monsieur Frank Philippe SCHERIER demeurant à Gujan-Mestras (33470) 6 allée Surcouf.
 La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Dax.
 Pour avis L23AL05086



Est constituée le 16/10/2023 pour 99 ans, l'EUURL «LOËNA», au capital de 10.000 €, siège social à Mimizan (40200) 1 Bis chemin Notre Dame, constituée par apports en numéraire dont l'objet est :
 - La vente de prêt à porter, chaussures, accessoires,
 - Toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant à l'activité.
 Gérance : Madame Anne-Laure LOË, demeurant à Mimizan (40200) 1 Bis chemin Notre Dame.
 RCS Mont-de-Marsan L23AL05090

Par acte SSP du 23/10/2023, il a été constitué une SCI dénommée :
BEAU SOLEIL
 Siège social : 254 Ave des Gallipes 40600 Biscarrosse
 Capital : 300 €
 Objet : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers

et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.

Gérance : M. Jean Pierre LECLER, 160 Rue de la Brande 40600 Biscarrosse
 Cessions de parts sociales : Cession libre entre associés. Soumis à agrément dans les autres cas.
 Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan. L23AL05121



Cabinet JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO
 42 rue des Jardins
 40100 DAX
 Tél : 05.58.97.05.82

Suivant acte sous seing privé en date du 20 octobre 2023 à Dax (40), il a été institué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
MY SWEETY SHOP 40
 Capital : 5.000 euros
 Siège social : 78 place de l'Abbé Du-long 40550 Léon
 Objet : Vente d'accessoires, bijoux, vêtements, décorations, par tous moyens ; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
 Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
 Présidente : Madame Virginie REY demeurant à Léon (40550) 375 rue de la Carrère

Directeur général : Monsieur Sébastien REY demeurant à Léon (40550) 375 rue de la Carrère Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

La Présidence L23AL05122

Aux termes d'un ASSP en date du 25/10/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
BEL KHAYATE IMMOBILIER
 Objet social : L'acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers
 Siège social : 5 impasse des pantières, 40230 TOSSE

Capital : 1 000 €
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX
 Gérance : HOLDING TAYA, SAS au capital de 1 026 500 euros, ayant son siège social 18 RUE DE PLACHONS, 40510 SEIGNOSSE, immatriculée sous le n°901 804 997 au RCS de DAX
 Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément préalable obtenu par décision collective extraordinaire des associés.
 Pour avis
 Le Gérant L23AL05164



Me Angélique MONTAGNER
 Notaire
 12 avenue de Laubian
 Seignosse (Landes)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Angélique MONTAGNER, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à Seignosse, 12 avenue de Laubian, le 18 octobre 2023 a été constituée une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

La prise de participation, directe ou indirecte, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières, financières ou autres, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, pouvant en faciliter l'exploitation et le développement commercial. La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Dénomination : **W HOLDING**
 Siège social : Capbreton (40130), 6 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.
 Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
 Capital social : cinq mille euros (5.000,00 EUR)
 L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
 Le premier président de la société est : Madame Amandine BORDERIE épouse SALMON domiciliée à Capbreton (40130) 2bis avenue de l'Adour.

Le premier directeur général de la société est : Monsieur Jérémy SALMON domicilié à Capbreton (40130) 2bis avenue de l'Adour.

La Société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Dax.

Pour avis, le Notaire L23AL05167

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03
 contact@annonces-landaises.com



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

COSSON

Entreprise Unipersonnelle à
Responsabilité Limitée
au capital initial de 2 000,00 euros
1040 Chemin église de Parentis
40090 UCHACQ ET PARENTIS
RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé
en date du 24/10/2023, il a été constitué
une société

Dénomination sociale : COSSON
Siège social : 1040 Chemin église de
Parentis, 40090 UCHACQ ET PARENTIS
Forme sociale : EURL, entreprise uni-
personnelle à responsabilité limitée

Objet social : La Société a pour objet,
directement ou indirectement, en France
et à l'étranger :

Elagage, Bûcheronnage, coupe de
haie, débroussaillage, désherbage, tonte,
création et entretien des abords paysa-
gers;

Location de petit matériel
Et, plus généralement, toutes opé-
rations industrielles, commerciales, fi-
nancières, mobilières ou immobilières
pouvant s'y rattacher, directement ou
indirectement, ou susceptibles d'en per-
mettre ou faciliter la réalisation ou le dé-
veloppement.

Pour réaliser son objet, la Société peut
agir directement ou indirectement, pour
son compte ou celui de tiers ou encore
au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés
ou personnes, et réaliser en France ou à
l'étranger sous quelque forme que ce soit,
les opérations entrant dans son objet.

Elle peut prendre, sous toutes formes,
tous intérêts et participations dans toutes
autres sociétés ou entreprises, françaises
ou étrangères, ayant un objet similaire
ou de nature à développer ses propres
affaires.

Capital social : 2 000,00 euros
Premiers dirigeants : Gérant
Monsieur Florian, Christian, Jean-
Pierre COSSON, né le 15/05/1995 à
MONT DE MARSAN (FRANCE), de nationa-
lité Française, demeurant 1040 Chemin
église de Parentis, 40090 UCHACQ ET
PARENTIS (FRANCE), nommé pour une
durée illimitée.

Durée : 99 années
Mention sera portée au RCS de MONT-
DE-MARSAN
Pour avis, Le gérant

L23AL05174



CABINET MINGINETTE

Société d'Avocats
Conseils en Droit des Sociétés
et Droit Fiscal
Centre Beaugency
Avenue des Vallées
64110 Jurançon

LA LINXOISE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 €
Siège social : 254 route de l'Océan
40260 Linxe

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé
en date à Linxe du 27 octobre 2023, il a
été constitué une société présentant les
caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Li-
mitée

Dénomination sociale : LA LINXOISE

Siège social : 254 route de
l'Océan 40260 Linxe

Objet : l'exploitation de tous fonds ar-
tisanais et de commerce de boulangerie,
pâtisserie, viennoiserie, sandwicherie,
chocolaterie, confiserie, glacier, restaura-
tion rapide, pâtisserie, traiteur, bois-
sons avec ou sans alcool à emporter ou
à consommer sur place, vente de produits
touristiques, commerce de proximité de
journaux

Durée : 99 ans à compter de son imma-
triculation au RCS de Dax.

Capital social : 5.000 €

Gérance : Christopher GUEYSSET et
Solange TAUZET demeurant ensemble à
Linxe 40260, 684 route du Marensin.

Pour avis, la Gérance

L23AL05182

Aux termes d'un ASSP en date du
01/07/2023, il a été constitué une SASU
ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

SAHNOUNE CHRISTELLE

Objet social : Pizzeria Snack, Anima-
tion, vente neufs et occasion.
Siège social : 388 chemin de Goulis
40400 Bégaar.

Capital : 20 000 €
Durée : 99 ans à compter de son imma-
triculation au RCS de DAX

Président : Mme SAHNOUNE CHRIS-
TELLE, demeurant 388 chemin de Goulis
40400 Bégaar.

Admission aux assemblées et droits de
votes : ASSOCIE UNIQUE
Pour avis

SAHNOUNE CHRISTELLE

L23AL05191

AVIS DE CONSTITUTION

MAISON CABIRO

Siège social : SAS

Aux termes d'un acte authentique
reçu par Maître Chantal COTTE, notaire à
LYON en date du 25 octobre 2023, il a été
constitué une SAS présentant les carac-
téristiques suivantes :

Objet social : L'exercice d'activité
agricoles correspondant à la maîtrise et à
l'exploitation d'un cycle biologique de
caractère végétal ou animal, La location
immobilière, l'hébergement en chambre
d'hôtes, en gîtes, la petite restauration,
la location d'emplacements de camping,
de garages ou de stationnement, la vente
de produits alimentaires, l'acquisition,
la prise à bail, la location, la gestion et
l'administration de tous biens immobili-
ers et notamment de tous immeubles à
vocation agricole, bien ruraux ou terrains
agricoles. A titre accessoire, consentir
sur son patrimoine des sûretés réelles ou
personnelles.

Toutes opérations financières, com-
merciales, industrielles, mobilières et im-
mobilières, pouvant se rattacher directe-
ment ou indirectement à l'objet ci-dessus.

La participation directe ou indirecte de
la société à toutes activités ou opérations
financières, commerciales, industrielles,
mobilières et immobilières pouvant se
rattacher à l'objet social.

Capital social : 1000 €
Siège social : 120 Route du Gara,
40250 NERBIS

Durée de la société : 99 ans à partir de
son

immatriculation au RCS de DAX
Transmission d'actions : Agrément
donnée par la collectivité des associés
Admission aux assemblées et exercice
du droit

de vote : Chaque associé a le droit de
participer aux décisions collectives par
lui-même ou par son mandataire. Chaque
action donne droit à une voix.

Présidence : Mme Valérie SOL DOUR-
DIN, demeurant à ROANNE (42300) 23 rue
Charles Louis Picaud.
Le Notaire

L23AL05192

MODIFICATIONS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par PV du 11 septembre 2023, la **SCOP
LOHIAGUE PARCS ET JARDINS** au capi-
tal de 45.720 euros, ayant pour siège
social 10 chemin de Munhorenborça
64240 Hasparren immatriculée au RCS
de Bayonne sous le numéro 413 307 380
modifie l'adresse de son établissement
secondaire à compter du 01.09.2023 au
40 chemin de Mailloc à Saint-Laurent-de
Gosse (40390).

L23AL04723



SAS MC MACONNERIE

Société par actions simplifiée au capital
de 5000 €
Siège social : Zone artisanale Richelieu
40300 Cagnotte
794 183 038 RCS DAX

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant DUA du 12/10/2023, il a été
décidé la transformation de la Société en
Société à responsabilité limitée à com-
pter du 31/10/2023. Cette transformation
entraîne la publication des mentions sui-
vantes :

Forme
Ancienne mention : Société par actions
simplifiée

Nouvelle mention : Société à respon-
sabilité limitée
Mandats : Organes de direction de la
Société

Ancienne mention :
Président : Monsieur Cédric COCOY-
NACQ, Impasse des Chênes, 51 chemin
de Cabanne 40350 POUILLON

Nouvelle mention :
Gérant : Monsieur Cédric COCOY-
NACQ, Impasse des Chênes, 51 chemin
de Cabanne 40350 POUILLON

Dénomination
Ancienne mention : SAS MC MA-
CONNERIE

Nouvelle mention : MC MACONNERIE
Les mentions antérieures sur la durée
de la Société, son objet et son siège so-
cial restent inchangées.

Capital social
Le capital social reste fixé à la somme
de 5.000 euros. Il sera désormais divisé
en 100 parts sociales de 50 euros cha-
cune, entièrement libérées, et attribuées
aux associés actuels en échange des 100
actions qu'ils possèdent.

Les mentions antérieures relatives aux
sociétés par actions simplifiées sont fra-
ppées de caducité.

Mention sera faite au RCS de DAX

Pour avis,

L23AL04908



ETS SÉRÉ

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 000 €
Siège social : Zone d'Activité de Pouga
40700 Hagetmau
453 489 635 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant DUA du 18/10/2023, le capital
a été augmenté d'une somme de 92 000 €
par incorporation de réserves pour le por-
ter de 8.000 € à 100.000 €

Les articles 6 -Apport et 8 -Capital so-
cial des statuts ont été modifiés en consé-
quence :Capital social

Ancienne mention : 8.000 €

Nouvelle mention : 100.000 €

Mention sera faite au RCS : Mont-de-
Marsan.

Pour avis

L23AL05035

SCI DU CHENE VERT
Société Civile au capital de 1.525 euros
Siège social : Place de la Mairie
40250 Souprosse
348 639 683 RCS Dax

AVIS DE REEMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'As-
semblée Générale Ordinaire du 6 sep-
tembre 2023, Messieurs Robert et Jean
DUPERIER, demeurant respectivement
267 route de Goudosse et avenue du 11
novembre à Souprosse (40250), ont été
nommés en qualité de cogérants pour
une durée illimitée, en remplacement de
M. Claude DUPERIER, décédé le 16 août
2022.

Modification sera faite au Greffe du Tri-
bunal de commerce de Dax.

Pour avis, la Gérance

L23AL05066

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

LANDES IMMO FINANCES

SARL au capital de 4.000 €
Siège social : 95, rue Antoine Becquerel
40280 Saint-Pierre-du-Mont
832 609 531 RCS Mont-de-Marsan

Les associés en date du 18 octobre
2023 ont décidé le transfert du siège so-
cial de Saint-Pierre-du-Mont (40280) 95
rue Antoine Becquerel à Mont-de-Marsan
(40000) 555 Avenue du Président John
Kennedy à compter de cette date.

Il résulte de cette décision la modifi-
cation suivante des avis antérieurement
publiés :

Siège social :

Ancienne mention : 95 rue Antoine
Becquerel 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Nouvelle mention : 555 Avenue du
président John Kennedy 40000 Mont-de-
Marsan.

Pour avis

L23AL05069

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

LA FERME DU METERA

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : Zioubane
40190 Perquie
802449199 RCS Mont-de-Marsan

Les associés en date du 30 septembre
2023 ont accepté la démission de son
mandat de gérant de la société de M. Jo-
ris DUBROCA avec effet à compter du 29
septembre 2023.

Il résulte de cette décision la modifi-
cation suivante des avis antérieurement
publiés :

Gérance :

Ancienne mention :

Thierry VIGNOLLES demeurant 15 rue
Lamartine 40000 Mont-de-Marsan, M.
Benoît GOURGUES demeurant Zioubane
40190 Perquie, M. Joris DUBROCA de-
meurant 7 RUE Ferdinand Bernède 40000
Mont-de-Marsan.

Nouvelle mention :

Thierry VIGNOLLES demeurant 15 rue
Lamartine 40000 Mont-de-Marsan, M.
Benoît GOURGUES demeurant Zioubane
40190 Perquie.

Pour avis

L23AL05070

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM



CABINET DENTAIRE CAHUZAC

SELARL au capital de 10 000 €
Siège social : 15 AV DU BOIS DORMANT
40280 SAINT PIERRE DU MONT
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°478 896 145

L'AGE du 20/10/2023 a décidé le transfert du siège social au 168 Avenue de Sailhes, 40280 SAINT PIERRE DU MONT à compter du 20/11/2023.

Pour avis
Le Gérant

L23AL05071



ODONTACTE

SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 15 AV DU BOIS DORMANT
40280 SAINT PIERRE DU MONT
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°814 268 595

En date du 20/10/2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 168 Avenue de Sailhes, 40280 SAINT PIERRE DU MONT à compter du 20/11/2023.

Pour avis
L'associé unique

L23AL05072



SPFPL DU DR CAHUZAC

SPFPL SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 15 Avenue du Bois Dormant
40280 SAINT PIERRE DU MONT
890 451 149 RCS MONT DE MARSAN

En date du 20/10/2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 168 Avenue de Sailhes, 40280 SAINT PIERRE DU MONT à compter du 20/11/2023.

Pour avis
L'associé unique

L23AL05074

HYPE

SAS au capital de 37 500 €
Siège social : 40 RUE DU LTDV PARIS,
HÔTEL HYPE,
40600 BISCARROSSE
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°48 148 537 300 049

En date du 20/10/2023, le président a décidé de modifier l'objet social à compter du 20/10/2023.

Ancien objet social : Propriété administration et exploitation par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers.

Nouvel objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce d'hôtel, café, bar, restaurant et plus généralement tout achat, vente, location et exploitation de fonds de commerce, gérance et mise en gérance des murs ou fonds de commerce dans le cadre des activités du CHR, cafés, bars, restaurants, et toute activité s'y attachant.

L'article Changement Objet Social des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
Philippe SINNAEVE PDG

L23AL05081



Selon AG du 21/09/2023, l'associée unique de la **SASU JOFRANCE**, au capital de 10 000 €, Siège social 1750 avenue du Maréchal Juin 40000 MONT DE MARSAN, 508 033 685 RCS MONT DE MARSAN, a nommé, à compter du 21/09/2023 :

- Madame Mélanie VIAELLE, demeurant à SAINT PIERRE DU MONT (40280) 20 avenue de Portal, en qualité de président en remplacement de Monsieur Joseph TERREN, démissionnaire,
- Madame Mélissa BARON, demeurant à MONT DE MARSAN (40000) 3 rue Gérard Barès, en qualité de directeur général.

L23AL05089

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

TJ CARRELAGE

SARL au capital de 100 €
Siège social : 276 rue de la Cressonnière
40990 Saint-Paul-lès-Dax
918 337 247 RCS Dax

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 29 septembre 2023 le capital social a été augmenté de 66.900 € pour le porter de 100 € à 67.000 € par voie d'apport en nature.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Capital social

Ancienne mention : 100 €

Nouvelle mention : 67.000 €

L23AL05097

TAFE AQUITAINE

Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 9.000 euros
Siège social : 2340 Route de Lacquy
40190 Le Frêche
510 947 336 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes de l'AGE en date du 05/10/2023, les associés ont décidé l'extension de l'objet social de la société : «Toutes activités de travaux forestiers, travaux agricoles et l'exploitation rurale,

Fabrication de machines, matériels agricoles et forestiers. Vente de matériels agricoles et forestiers. Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers. Commerce de détail d'équipements automobiles. Autres commerces de détail spécialisés divers,

Mention sera portée au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL05106



SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
MOYAERT BARALE ET ASSOCIES
Société d'Avocats
27 Cours Evrard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 01 99 77

SCI PHARMEGRENADE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 32 place des Tilleuls
40720 GRENADE-SUR-L'ADOUR
839 164 308 RCS MONT-DE-MARSAN

CHANGEMENT DE COGERANT

L'assemblée générale mixte des associés du 16 octobre 2023 a pris acte de la démission de Monsieur François LARREGLE de ses fonctions de cogérant à cette même date et a nommé pour le remplacer

en qualité de nouvelle cogérante à effet du 16 octobre 2023 Madame Géraldine MAUPOMÉ demeurant 4 Chemin de Carboneou 40270 LARRIVIERE-SAINT-SAVIN.

Mention sera faite au RCS de MONT-DE-MARSAN

Pour avis, la gérance

L23AL05107

LES DIAGNOSTIQUEURS GASCONS

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 207 AV DE LA PLAGES
40600 BISCARROSSE
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°893 759 407

L'AGE du 01/10/2023 a décidé le transfert du siège social au 733 AV DE LA PLAGES, 40600 BISCARROSSE à compter du 01/10/2023.

Pour avis
Clément FOURNIER-GUINUT

L23AL05120



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

LA ROUTE OUVRIERE ATURINE

SA à capital variable
siège social: gravière du Ha, route de Renung

40800 DUHORT BACHEN
896 950 482 RCS MONT DE MARSAN

Suivant délibérations du CA en date du 29/09/2023, les administrateurs ont constaté la démission de ses fonctions de Président du CA - DG de M. Frédéric MARSAN à compter de ce jour et ont nommé M. Nicolas DAUGREILH, dmt 81 ch du Teoule - 40800 ST-AGNET en remplacement à compter du même jour et pour la durée de son mandat restant à courir. M. MARSAN demeure administrateur de la société. Pour avis.

L23AL05123



ADHOCVET

SELAS au capital de 2.000 euros
88 rue Jean de Nasse 40260 CASTETS
813 050 804 RCS DAX

Aux termes de l'AGE du 18.10.2023, les associés, statuant aux conditions prévues par la loi, ont décidé la transformation de la Société en SELARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 euros, divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune.

L'objet social devient « l'exercice en commun de la profession de vétérinaire telle qu'elle est définie par les dispositions légales et règlements en vigueur »

Sous sa forme de SELAS, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Nicolas GISSINGER, demeurant 164 chemin de Hourquet 40465 LALUQUE

Directeur général : Madame Gaëlle GISSINGER demeurant 164 chemin de Hourquet 40465 LALUQUE

Sous sa nouvelle forme de SELARL, la Société est gérée par :

Monsieur Nicolas GISSINGER demeurant 164 chemin de Hourquet 40465 LALUQUE et Madame Gaëlle GISSINGER demeurant 164 chemin de Hourquet 40465 LALUQUE

L23AL05129



CARLOS SANTOS SARL
Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 4.000 euros
Siège social : 199 Rue du Barricue
40270 Saint-Maurice-sur-Adour
843 677 105 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une décision en date du 14 octobre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 199 Rue du Barricue 40270 Saint-Maurice-sur-Adour au 2483 chemin de Menasse 40280 Saint-Pierre-du-Mont à compter du 14 octobre 2023, et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Pour avis, la Gérance

L23AL05147



LUMA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 2471 chemin de Menasse
40280 Saint-Pierre-du-Mont
921 631 669 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une décision en date du 14 octobre 2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'apporteur d'affaires et négoce de matériaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;

De transférer le siège social 2471 chemin de Menasse 40280 Saint-Pierre-du-Mont au 2483 chemin de Menasse 40280 Saint-Pierre-du-Mont à compter du 14 octobre 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président

L23AL05152

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

MOOD
SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 697 chemin de Balette
40700 Hagetmau
892 042 342 RCS Mont-de-Marsan

Les associés en date du 29 septembre 2023 ont accepté la démission de son mandat de gérant de la société avec effet à compter du même jour, de Mme Dorine DARRIEUTORT.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés.

Gérance :

Ancienne mention : Mme Dorine DARRIEUTORT et M. Emeric DARRIEUTORT demeurant 697 Chemin de Balette 40700 Hagetmau.

Nouvelle mention : M. Emeric DARRIEUTORT demeurant 697 Chemin de Balette 40700 Hagetmau.

Pour avis

L23AL05158

ABONNEZ-VOUS

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

MJO
SARL au capital de 10.000 €
Siège social : 697 chemin de Balette
40700 Hagetmau
829 671 023 RCS Mont-de-Marsan

L'associé unique en date du 29 septembre 2023 a accepté la démission de son mandat de gérant de la société avec effet à compter du même jour, de Mme Dorine DARRIEUTORT.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés.

Gérance :

Ancienne mention : Mme Dorine DARRIEUTORT et M. Emeric DARRIEUTORT demeurant 697 Chemin de Balette 40700 Hagetmau

Nouvelle mention : M. Emeric DARRIEUTORT demeurant 697 Chemin de Balette 40700 Hagetmau

Pour avis

L23AL05159

ALMA
EURL au capital de 10.000 €
Siège social : 1111 rue Ferme Larrouquère,
40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan 834 894 792

En date du 01/06/2023, le gérant a décidé le transfert du siège social à compter du 01/06/2023 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 1111 rue ferme Larrouquère 40000 Mont-de-Marsan.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 30 chemin de Pémégnan 40000 Mont-de-Marsan.

L'inscription modificative sera portée au RCS Mont-de-Marsan tenue par le greffe du tribunal.

SUIRE Sébastien,

L23AL05176

Dénomination : LAUCO
Forme : SARL
Capital social : 1000 euros
Siège social : 239 Boulevard des Sables
40600 Biscarrosse
831 588 868 RCS de Mont-de-Marsan

GÉRANT

Aux termes de l'AGE en date du 25 octobre 2023, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Monsieur Ferdinando ASSANTE, demeurant 239 boulevard des Sables, 40600 Biscarrosse en remplacement de Adriano ASSANTE.

Mention sera portée au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL05195

DISSOLUTIONS

SCEA MAGIC PONY
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 1.000 €
Siège Social : Lieudit Tailleur
40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
952 188 076 RCS DAX

Suivant décision collective en date du 30.09.2023, les associés ont décidé à l'unanimité la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.09.2023 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé l'actuelle Gérante de la Société comme Liquidateur à savoir Madame MARGUERITAT Tiffany, demeurant 15 rue Pontrique Appartement 4, 64100 BAYONNE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au lieudit Tailleur 40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et,

actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DAX.

Mention sera faite au RCS de DAX.
Pour avis.

L23AL04488



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

LIT SOLIDE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 280 ZA du Tuquet 2
40150 Angresse
842 071 128 RCS Dax

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 20 septembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, l'actuel gérant, M. Jean-Yves CAUDAN demeurant 68 impasse du Levant à Angresse (40150) avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 280 ZA du Tuquet 2 à Angresse (40150), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis

L23AL05076

SCI LARRAT

SCI au capital de 18 425 €
Siège social : LE LUGAT
40270 GRENADE SUR L ADOUR
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°438 976 151

L'assemblée générale extraordinaire du 20/10/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20/10/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. BERDET Serge, demeurant 161 chemin de Lastutes, 40270 GRENADE SUR L ADOUR et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis
Le Gérant

L23AL05094



SCI L.P.D.M.
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000,00 €
Siège social : 2 rue d'Aouque
40180 OEYRELUY
482 336 138 RCS DAX

Selon AGE du 30/06/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Liquidateur : Mme Hélène LAFAURIE-MOUYEN, demeurant à OEYRELUY (40180) 2 rue d'Aouque. Siège de la liquidation : siège social.

L23AL05099

SARL DENUCH RENE
Au capital de 7.625 euros
546 rue Ulysse Pallu
40000 Mont-de-Marsan
R.C.S Mont-de-Marsan 437 884 091

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant délibération de l'AGE du 10 octobre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 octobre 2023. Ils ont nommé comme liquidateur M. DENUCH René, demeurant au 546 rue Ulysse Pallu, 40000 Mont-de-Marsan.

Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du siège social. Les comptes du liquidateur seront déposés au GTC de Mont-de-Marsan.

L23AL05104

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

POUPEE & PRUNEAU
SCI au capital de 244 000 €
Siège social :
11 rue Dominique de Gourgues
40000 Mont-de-Marsan
791 799 661 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE VOLONTAIRE

L'assemblée générale extraordinaire des associés, réunie le 30 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

A été nommé comme liquidateur, Mme Catherine ZACCARINI demeurant. 11 Rue Dominique de Gourgues 40000 Mont-de-Marsan, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

L23AL05112

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

MIFRAN
Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1.500 euros
Siège social :
Le Vieux Castel, rue du Port
40180 Saubusse
Siège de liquidation : 596 Route du Mourach 40230 St-Jean-de-Marsacq
423 321 140 RCS Dax

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 octobre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 octobre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel GABARRUS, demeurant 596 Route de Mourach 40230 St-Jean-de-Marsacq, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 596 Route du Mourach 40230 St-Jean-de-Marsacq. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du commerce et des sociétés
L23AL05155

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

MKG
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8.000 euros
Siège : Le Vieux Castel, Rue du Port
40180 Saubusse
Siège de liquidation :
586 Route de Mourach
40230 St-Jean-de-Marsacq
423 321 439 RCS Dax

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 octobre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 octobre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Francis GABARRUS, demeurant 596 Route du Mourach 40230 St-Jean-de-Marsacq, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 586 Route de Mourach 40230 St-Jean-de-Marsacq.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L23AL05183



Selon décisions du 31/12/2022, l'AGE de la **SCI D'HAUSSEZ EASAL**, SCI au capital de 10 000 € sis à MONT DE MARSAN (40000) 34 Boulevard d'Haussez, 499 515 088 RCS MONT DE MARSAN, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Liquidateur : Mme Jacqueline MAHE, demeurant à ARBONNE (64210) 30 route de Saint Pée.

Siège de la liquidation : domicile du liquidateur.

RCS MONT DE MARSAN

L23AL05185

CLÔTURES

EARL DE LA BARTHE
Exploitation Agricole à Responsabilité limitée
Société en cours de liquidation
Au capital social de 99.000 €
Siège Social & Siège de la Liquidation :
Bernet 40380 CASSEN
379 163 561 R.C.S. DAX

Suivant décision en date du 25.10.2023, la collectivité des associées a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice Madame COMET Marie-Annick demeurant à Bernet 40380 CASSEN et déchargé de cette dernière de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation en date du 30.06.2023 seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DAX

Mention sera faite au RCS de DAX
Pour avis

L23AL04927

SARL DENUCH RENE
Société en cours de liquidation
Au capital de 7.625 euros
Siège social : 546 rue Ulysse Pallu
40000 Mont-de-Marsan
RCS 437 884 091 de Mont-de-Marsan

L'Assemblée générale réunie le 10 octobre 2023 a approuvé le compte définitif de la liquidation, déchargé M. DENUCH René demeurant 546 rue Ulysse Pallu 40000 Mont-de-Marsan, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 10 octobre 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

La société sera radiée dudit registre.

L23AL05105



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

STUDIO MALARET

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 7.500 euros
Siège social : 85 Rue du Commerce
40600 Biscarrosse

Siège de liquidation :
72 Chemin du Bosque 40600 Biscarrosse
500 343 579 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une décision en date du 06/10/2023 au siège de liquidation, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel MALARET, demeurant 72 Chemin du Bosque 40600 Biscarrosse, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

L23AL05113



**Cabinet JL DEKENS
CONSULTANTS - TJSO**
42 rue des Jardins
40100 DAX
Tél : 05.58.97.05.82

La collectivité des associés de la société **SUERTE**, SARL en liquidation au capital de 100.000 euros dont le siège social est sis 235 route de la Pachère 40400 Gouts et immatriculée au RCS de Dax sous le N° 513 123 950, réunie le 28 septembre 2023 au siège de liquidation, à la diligence de la liquidatrice, Madame Corinne RODRIGUEZ, demeurant 235 route de la Pachère 40400 Gouts, a approuvé le compte définitif de liquidation, constaté l'absence de produit net de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Dax.

Le liquidateur

L23AL05143

SCI 1870

Société civile immobilière
Au capital de 281.000 euros
Siège social : 20 rue Lesbazeilles
40000 MONT-DE-MARSAN
817 612 880 RCS MONT-DE-MARSAN

**AVIS DE CLÔTURE DE
LIQUIDATION DE
SOCIÉTÉ**

Suivant PV de l'AGE en date du 19 octobre 2023, les associés ont approuvé purement et simplement les comptes et ont donné au liquidateur quitus entier de

l'exécution de son mandat. Ils ont prononcé la clôture de la liquidation de la société à compter du 19 octobre 2023.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis

L23AL05146

FONDS DE COMMERCE



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

**CESSION DE FONDS DE
COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Paul-Mathieu CHABANNES, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée «NOTAIRE NOUVELLE VAGUE», titulaire d'un Office Notarial à Soorts Hossegor (40150), hôtel de la forêt, 27 rue de Mathiou, le 20 octobre 2023, enregistré à Mont-de-Marsan, le 25 octobre 2023, dossier 2023 00049136 référence 4004P01 2023 N 01499, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **HONDELATTE**, dont le siège est à Angresse (40150) 57 avenue de la Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 513 879 817 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

A :

La Société dénommée **ELOZEGUY**, dont le siège est à Angresse (40150) 57 avenue de la Mairie, identifiée au SIREN sous le numéro 953 281 847 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Désignation du fonds : fonds de commerce de «Restauration rapide, fabrication de plats préparés, pizzas à emporter et à livrer, vente de boissons, sandwiches, dépôt de pain, vente de glaces, confiserie» sis à Angresse (40150), 57 avenue de la Mairie

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte et en a la jouissance à compter du même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de deux cent mille euros (200.000,00 EUR) s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour cent quarante-deux mille neuf cent trente-deux euros (142.932,00 EUR),

- Au matériel pour cinquante-sept mille soixante-huit euros (57.068,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet : NOTAIRE NOUVELLE VAGUE, Me CHABANNES, Hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, 40150 Soorts-Hossegor.

Pour insertion, le Notaire

L23AL05199

**REGIMES
MATRIMONIAUX**



Me William SOULIE
72 chemin de Pécam
40200 Pontenx-les-Forges

**CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître William SOULIE, soussigné, notaire associé de la Société à Responsabilité Limitée dé-

nommée «AEQUITATIS», titulaire d'un Office Notarial à Pontenx-les-Forges, 72, chemin de Pécam, CRPCEN 40008, le 19 octobre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle avec convention d'attribution de la communauté entre :

Monsieur Jean-Bernard Pierre Jacques **AUREL**, Retraité, et Madame Denise **ERROTABEREA**, retraitée, demeurant ensemble à Seignosse (40510) 52 rue du Village.

Monsieur est né à Agen (47000) le 8 juillet 1960,

Madame est née à Mont-de-Marsan (40000) le 21 février 1953.

Mariés à la mairie de Seignosse (40510) le 17 octobre 2022 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L23AL05060



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

**AMÉNAGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Me Claire NICOLAS-CHABANNES, Notaire associé à Soorts-Hossegor (40150), hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, le 16/10/23, a été régularisé l'aménagement de régime matrimonial : apport de deux biens immo-

biliers à la communauté entre M. Michel Gérard **RISPAL**, et Mme Sylvie Charlotte Gabrielle **CASTELOU**, demeurant ensemble à Seignosse (40510) 225 chemin d'Yrache. Monsieur né à Soorts Hossegor (40150) le 15/09/1957, Mme née à Royan (17200) le 7/08/1960. Mariés à la mairie de Royan (17200) le 05/10/1979 sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts. Les oppositions des créanciers seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire

L23AL05087



**SARL Laure LARRAN
Olivier MAYSONNAVE et
Hélène MOUNAIX**
Notaires associés
168 route de Bayonne
Peyrehorade (Landes)

**AMÉNAGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Céline RIGAL-SABOURAULT, Notaire de la Société à Responsabilité Limitée «Laure LARRAN, Olivier MAYSONNAVE et Hélène MOUNAIX», titulaire d'un Office Notarial à Peyrehorade, 168, route de Bayonne, CRPCEN 40026, le 25 octobre 2023, Monsieur Michel Vincent **ARRIEUMER-LOU**, Retraité, et Madame Anne Marie **LAGUIAN**, Retraité, demeurant ensemble à Peyrehorade (40300) 660 avenue Jean Dupaya. Mariés à la mairie de Cauneille (40300) le 22 juillet 1965 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en y adjoignant une clause de mise en communauté avec apport immobilier et une clause de préciput en faveur du survivant des conjoints. Les oppositions sont à adresser dans les trois mois de la date de parution du présent avis et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Céline RIGAL-SABOURAULT, notaire à Peyrehorade (40300), 168 route de Bayonne.

Pour avis, le Notaire

L23AL05200

LES ANNONCES
LANDAISES
ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC 1 AN = 50 € TTC 2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 18 € TTC 1 AN = 29 € TTC 2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS SOIT 52 NUMÉROS SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES 12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

AUTRES ANNONCES

AVIS DE PROJET DE FUSION-ABSORPTION DE CULTURES SOLID'ERE PAR VOISINAGE

L'Association **Cultures Solid'Ere** dite «Absorbée», association régie par la loi du 01/07/1901, S.I.R.E.N., n° 831.584.883, et rendue publique par un avis dans le J.O.R.F. du 06/05/2017 et inscrite au répertoire national des associations sous le numéro W401006007, dont le siège social est à Saubion, 680 route de Tyrosse, déclarée à la Sous-Préfecture de Dax le 06/05/2017 avec pour objet de développer par l'intermédiaire de ses membres des actions d'insertion sociale et professionnelle centrées sur l'agriculture biologique et sur la protection de l'environnement, être un espace de socialisation et d'entraide entre les différents acteurs impliqués,

Et

L'Association **Voisinage** dite «Absorbante», association régie par la loi du 01/07/1901, S.I.R.E.N., n°401.362.835, déclarée à la Sous-Préfecture de Dax le 04/04/1995 et rendue publique par un avis dans le J.O.R.F. du 03/05/1995 et inscrite au répertoire national des associations sous le numéro W401000589, dont le siège social est à Soustons, 18A rue de Moscou, avec pour objet l'accompagnement par l'emploi des personnes fragilisées pour la promotion de l'autonomie, de la citoyenneté et l'inclusion sociale, et le développement l'économie circulaire sur son territoire, en faveur du développement durable,

Déclarent vouloir réaliser la fusion par voie d'absorption de Cultures Solid'Ere par Voisinage.

La nouvelle entité conservera l'objet, le titre et le siège social actuels de l'association Voisinage.

Les conseils d'administration du 20.09.2023 de l'absorbée et du 28.09.2023 de l'absorbante ont approuvé le principe et le projet de traité de ladite fusion. Les assemblées générales des associations sont fixées au 2.12.2023 pour l'absorbée et au 2.12.2023 pour l'absorbante pour valider ce projet de fusion à effet juridique du 01/01/2024 et effet comptable et fiscal au 01/07/2023.

Les actifs apportés par l'absorbée comprendront l'ensemble des éléments d'actifs figurant dans son patrimoine sur la base de leur valeur nette comptable arrêtée au 30/06/2023.

L'actif net qui sera apporté et qui comprend les biens et droits comptabilisés au 30/06/2023 de l'absorbée est évalué, à la date du 30/06/2023, à 118.120 €.

Le passif est évalué, à la date du 30/06/2023, à 115.733 €, dont un passif pris en charge s'élevant à 115.733 €. La valeur nette apportée, après déduction du passif pris en charge, s'élève à 2.387 €. L23AL05101



OFFICE NOTARIAL
L. GINESTA C. GINESTA
1058 Av Elou Ducom
40000 Mont-de-Marsan

Par testament olographe du 28 mai 2002, Madame Jeanne Julienne **DO-MAINE**, veuve de Monsieur Jacques DEVOTI, née à Mussidan (24400) le 22 août 1929 et décédée à Grenade-sur-l'Adour (40270) le 13 mai 2023, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Emilie LAFARGUE, notaire à Mont-de-Marsan (Landes), suivant procès-verbal de dépôt et de description en date du 12 octobre 2023.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Bertrand MARTIN, notaire à Velizy-Villacoublay (78140), chargé du règlement de la succession.

Pour avis, Me Emilie LAFARGUE
L23AL05162

RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce parue dans Les Annonces Landaises, n°4082, le 30/09/2023, concernant la SCI MAYENTIE, au capital de 1.000 euros, Siège social : 642 avenue du Touring Club 40150 Hossegor, RCS Dax 922 649 686.

Il fallait lire : **SEIGNOSSE MAYENTIE**.
L23AL05111

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES ET DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 17 octobre 2023)

SARL DEFI AUTO, 258 Avenue du Marensin, 40465 Pontonx-sur-l'Adour, RCS Greffe de Dax 814 680 757. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du Code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2023_4001_681

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :

SELARL FHBX
Me Sylvain HUSTAIX
Administrateurs
Judiciaires Associés
227 avenue Alfred
Nobel
64000 PAU
www.fbx.eu

e-mails :
segolene.richer@fbx.eu
mathilde.huerga@fbx.eu

RECHERCHE DE REPRENEURS OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier | Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves | Eric Samson | Théophile Fornacciari

SAS J.A.F.F.A.R. LABORATOIRE
Fabrication, mise en flacon, étiquetage et commercialisation d'E-liquides pour cigarettes électroniques

Redressement judiciaire du 25/04/2023

- Activité : Fabrication, mise en flacon, étiquetage et commercialisation d'E-liquides pour cigarettes électroniques
- Chiffre d'affaires au 31/12/2022 (exercice clos) : 2.392.317 €
- Siège social : 12 Chemin Salié à PAU (64000)
- Effectif total au 19/10/23 : 10 salariés

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 24 novembre 2023 à 12h00.

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.



Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :

SELARL FHBX
Me Sylvain HUSTAIX
Administrateurs
Judiciaires Associés
72 Boulevard de la République
40000 MONT DE MARSAN
www.fbx.eu

e-mails :
lea.demeaux@fbx.eu
segolene.richer@fbx.eu

RECHERCHE DE REPRENEURS OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier | Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves | Eric Samson | Théophile Fornacciari

SARL AQUITAINE TECHNOLOGIES SERVICES «ATS»
Commerce de gros
vente et installation de machines à bois

Redressement judiciaire du 13 octobre 2023

- Activité : Commerce de gros, vente et installation de machine à bois
- Chiffre d'affaires au 31/12/2022 (exercice clos) : 1 878 994 €
- Siège social : ZA, Route de Sabres - 40120 ROQUEFORT
- Effectif total : 3 salariés

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 17 novembre 2023 à 12h00.

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
7B PLACE SAINT LOUIS
40000 MONT DE MARSAN



À VENDRE FONDS DE COMMERCE DE COIFFURE
A HAGETMAU (40700)
70 avenue Edouard Castera

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON, 7B Place Saint Louis 40000 MONT DE MARSAN **avant le 20-11-2023 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 44341

Coordonnées de la personne en charge du dossier :
marina.arangois@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
 Directeur de
 la Gestion Privée
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 893,65	-4,1%	6,5%	12,4%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 222,15	-4,5%	5,0%	10,8%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 065,37	-3,4%	7,2%	15,2%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 239,66	-1,9%	10,4%	11,6%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	14 710,20	0,1%	34,5%	28,7%	15 841,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 389,70	-3,8%	-0,8%	5,4%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	14 879,94	-4,4%	6,9%	15,1%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	10 376,81	-5,8%	-3,3%	-2,1%	11 595,25	10 331,92	Suisse
NIKKEI	31 062,35	-4,1%	19,0%	15,2%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	2 962,24	-5,4%	-4,1%	-0,5%	3 395,00	2 939,29	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AEIS FARMA	13,55	0,0%	0,1%	44,0%	14,28	13,40	-
ARVERNE GROUP SA	8,93	-16,2%	-9,3%	-10,3%	11,50	8,80	-
ASHLER ET MANSON	3,20	-5,9%	-29,5%	8,8%	4,58	3,20	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,19	-10,2%	92,4%	108,2%	4,20	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	66,00	-2,2%	12,8%	1,6%	67,50	54,00	2,2%
DOCK.PETR.AMBES AM	454,00	-1,7%	-4,2%	-0,9%	530,00	450,00	8,4%
EAUX DE ROYAN	86,00	0,0%	4,2%	7,5%	94,00	76,50	7,1%
EUROPLASMA	0,01	-52,8%	-99,2%	-99,8%	2,38	0,01	-
FERMENTALG	0,24	-56,4%	-84,1%	-85,8%	1,66	0,24	-
GASCOGNE	3,11	-15,7%	-30,4%	-15,9%	4,48	3,11	-
GPE BERKEM	1,66	-47,3%	-65,8%	-68,7%	7,12	1,58	-
GPE PAROT (AUTO)	2,70	12,5%	26,2%	35,0%	2,80	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	12,30	-20,1%	-41,1%	-51,1%	22,70	12,28	-
HUNYVERS	13,35	-9,8%	12,7%	22,5%	15,85	11,90	-
I.CERAM	1,70	-45,2%	-83,3%	-85,2%	13,95	1,70	-
I2S	5,50	6,8%	-9,8%	-8,3%	6,45	4,84	2,7%
IMMERSION	1,80	-26,2%	-29,7%	-63,4%	4,60	1,80	-
IMPLANET	0,05	-41,8%	-68,3%	-73,5%	0,26	0,05	-
KLARSEN DATA	3,06	-14,8%	98,7%	67,4%	3,86	1,47	-
LECTRA	22,00	-13,6%	-37,5%	-26,9%	40,70	22,00	2,2%
LEGRAND	80,64	-4,5%	7,8%	8,4%	93,00	75,22	2,4%
MON COURTIER ENERGIE	6,24	-25,9%	-	-	9,69	6,11	-
MULTIMICROCLOUD	0,09	0,0%	-77,5%	-	0,44	0,08	-
OENEO	13,00	-7,5%	-7,1%	-6,5%	15,50	12,85	2,7%
POUJOLAT	19,00	-18,1%	-31,7%	-23,4%	32,60	18,60	1,7%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	4,00	-19,8%	21,2%	-9,9%	6,20	3,40	-
VALBIOTIS	5,30	-1,1%	47,2%	18,0%	6,48	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

L'ARMAGNAC EN COCKTAILS

1 | ARMAGNAC LEAF

INGRÉDIENTS POUR UN COCKTAIL :

- 4 cl d'armagnac VSOP AOC
- 8 cl de tonic
- 1 trait de jus de citron

Verser un trait de jus de citron dans le verre. Ajouter l'armagnac VSOP puis le tonic. À déguster avec un glaçon.



À consommer avec modération

2 | FRESH TONIC

INGRÉDIENTS POUR DEUX COCKTAILS :

- 30 ml d'armagnac VSOP AOC
- 1 citron jaune
- 1 citron vert
- 4 cuillères à café de cassonade
- 1 bol de glace pilée
- 33 cl de ginger beer

Dans chacun des verres, pressez $\frac{1}{2}$ citron jaune et $\frac{1}{2}$ citron vert. Ajoutez 2 cuillères à café de cassonade, 15 ml d'armagnac, puis de la glace pilée. Mélangez le tout puis complétez avec la moitié du ginger beer. Dressage : ajoutez une paille et un brin de menthe pour la déco.

Les Annonces Landaises
partenaire de

Qualité
LANDES.com